

Aujourd'hui dimanche

La personnalité de la semaine



B3 Marcel Dubé

2 11 16 23
29 45 (37)

Sports



Sommaire

Table listing various sections and their page numbers: Annonces classées (B4 à B8), Arts et spectacles (C1 à C4), Bridge (C8), Décès, naissances, etc. (B8), Editorial (B2), Etes-vous observateur? (B4), Feuilletton (B6), Horoscope (B5), Le monde (A8), Loteries - résultats (A4), Météo (A2), Mots croisés (B7), Mot mystère (B4), Quoi faire aujourd'hui (C6)



Élimination des euromissiles d'ici à cinq ans?

Déclaration surprise de Gorbatchev qui bouleverse les négociations sur le désarmement

d'après AFP, Reuter, UPI
MOSCOU

Le no 1 soviétique, Mikhaïl Gorbatchev, a fait, hier, une nouvelle déclaration surprise qui bouleverse les négociations sur le désarmement en proposant un accord séparé, sans attendre, sur l'élimination d'ici à cinq ans des euromissiles.

Pragmatique, M. Gorbatchev dénoue ainsi les liens du «paquet» qu'il avait lui-même ficelé au sommet soviéto-américain de Reykjavik en rassemblant les trois dossiers du désarmement.

Des responsable américains ont favorablement réagi à cette proposition. «De ce que nous en avons entendu, nous pensons que c'est positif», a déclaré l'un d'eux. «Si

M. Gorbatchev veut dire qu'il faut séparer les problèmes de désarmement, c'est un pas fantastique», s'est exclamé un autre.

Cependant, Washington n'a pas fait connaître immédiatement sa réaction officielle.

Dans sa déclaration diffusée à travers l'URSS au «nom de la direction soviétique», M. Gorbatchev a repris les éléments de l'accord potentiel sur les missiles de portée intermédiaire qui s'était dessiné lors de la rencontre de Reykjavik et qui n'avait pu aboutir en raison du désaccord soviéto-américain sur les armes spatiales et le projet américain de «guerre des étoiles».

Les grandes lignes de cet accord potentiel sont les suivantes:

■ Élimination totale dans les cinq ans de tous les euromissiles déployés en Europe (SS-20 soviétiques et Pershing-2 et missiles de croisière américains).

■ Réduction et plafonnement à 100 têtes nucléaires, installées sur des fusées à portée intermédiaire, du dispositif déployé sur le territoire asiatique de l'URSS, face au Japon et à la Chine. En contrepartie, les États-Unis pourraient déployer sur leur territoire national - probablement en Alaska - un armement comparable.

« Aussitôt qu'un accord (en ce sens) sera signé, l'URSS retirera de la République démocratique allemande (Allemagne orientale) et de Tchécoslovaquie, en accord avec les gouvernements de ces pays, les missiles qui y ont été déployés pour répondre à l'installation d'euromissiles en Europe

occidentale», précise la déclaration de la direction soviétique.

« En ce qui concerne les missiles des autres théâtres, l'URSS est prête à entamer immédiatement des pourparlers en vue d'en réduire le nombre, puis de les éliminer complètement », poursuit le document.

La promesse d'un retrait d'Allemagne orientale et de Tchécoslovaquie des fusées soviétiques représente un attrait important pour l'Allemagne de l'Ouest. L'initiative soviétique ne peut qu'aider les efforts de persuasion déployés par l'URSS vers les opinions publiques occidentales.

L'initiative soviétique a de plus l'avantage pour le Kremlin de ne pas négliger la

VOIR EUROMISSILES EN A 2

La prison à perpétuité pour Abdallah

d'après AFP et Reuter
PARIS

Malgré un appel à la clémence inspiré par la crainte qu'une nouvelle vague terroriste ne déferle sur la France, Georges Ibrahim Abdallah, chef présumé des Fractions armées révolutionnaires libanaises (FARL), a été condamné hier à Paris à la réclusion criminelle à perpétuité.

Cette décision inattendue a fait l'effet d'une bombe: la plupart des observateurs s'attendaient en effet à un verdict moins sévère et à une libération rapide d'Abdallah, dans un geste visant à prévenir une reprise d'attentats comme ceux que la France a connus de décembre 1985 à septembre dernier. Georges Ibrahim Abdallah a été reconnu coupable de complicité dans les assassinats des diplomates Charles Ray (États-Unis) et Yacov Barsimontov (Israël), à Paris en 1982, et de complicité dans la tentative d'assassinat du consul général des États-Unis à Strasbourg, en mars 1984. Les trois attentats avaient été revendiqués par les FARL. Le jugement de la cour spéciale a d'autant plus surpris que la veille du verdict, l'avocat général Pierre Baechlin avait, «la mort dans l'âme», supplié les sept magistrats du jury de ne pas prononcer à l'encontre de l'accusé une peine de plus de dix ans de réclusion criminelle.

Selon M. Baechlin, «toute condamnation sévère transformerait la France en otage».

Compte tenu du système pénal

français, Abdallah devra purger au moins 15 ans de sa peine avant de pouvoir espérer retrouver la liberté. L'unique possibilité d'une libération anticipée avant l'expiration de ce délai de 15 ans serait que le président de la République fasse usage de son droit de grâce.

Abdallah n'a pas entendu le verdict. Depuis l'ouverture du procès, lundi dernier, il en a boycotté les audiences, en expliquant qu'il était un combattant arabe ne reconnaissant aucune légitimité au tribunal. Selon son avocat

Jacques Vergès, l'accusé a d'ailleurs éclaté de rire en apprenant le jugement. «Pour Abdallah, c'était l'acquiescement ou rien», a expliqué Me Vergès. Le jugement a suscité de nombreuses réactions, tant en France qu'ailleurs dans le monde. Dans l'ensemble, les milieux politiques français se sont déclarés satisfaits de la condamnation, tandis que le réquisitoire mesuré prononcé par l'avocat général a suscité la



controverse. A Washington, le département d'État s'est lui aussi déclaré satisfait de la décision de la Cour d'assises. «Ce que nous cherchions dans ce procès était la justice et justice a été rendue», a affirmé le porte-parole Pete Martinez.

Les États-Unis, qui s'étaient portés partie civile dans ce procès, cherchaient également à «souligner leur détermination dans la lutte contre le terrorisme international et dans le soutien à la primauté de la loi face aux ra-

VOIR ABDALLAH EN A 2

À 15 ans, une vie qui bascule dans un cauchemar

- 2 -
MARTHA GAGNON



Après le meurtre, Denis faisait des cauchemars; il se voyait frappant le gardien de nuit dans l'entrepôt.

A 15 ans, sa vie était devenue un vrai cauchemar. Il

CES ENFANTS QUI TUENT

avait tué un homme lors d'un vol avec un compagnon. Un crime que des journaux de l'époque qualifiaient de gratuit et de crapuleux. L'opinion publique réclamait qu'on enferme ces monstres au plus tôt.

Le juge du Tribunal de la jeunesse n'a pas écouté les clameurs. Il a envoyé le jeune homme dans un Centre d'accueil sécuritaire, Cité des Prairies (l'ancien Bertholet) où il est resté près d'un an. Puis, il a été transféré à Boscoville, un milieu ouvert où il vécu deux années.

« Cette chose-là, j'en ai rêvé durant six mois. Le matin, je me réveillais et je me demandais qui j'étais et si cela valait la peine de vivre. J'étais devenu un criminel », raconte-t-il.

Parmi ces rêves, il y en avait un qui revenait plus



Le jeune meurtrier s'adapte assez facilement à sa vie en centre d'accueil. A Boscoville, il peut même se promener librement dans la cour et participer à diverses activités.

souvent que les autres: « J'étais au volant d'une voiture; il y avait une fillette devant moi et j'étais incapable de freiner. Je me demandais: est-ce que je vais « écraser » du monde de toute ma vie. »

Aujourd'hui, Denis a dans

la vingtaine. Il a occupé plusieurs emplois, dont celui de responsable de l'entretien dans un gros édifice où il était en charge d'une équipe d'em-

VOIR CAUCHEMAR EN A 4

Le texte unificateur du PQ existe déjà

Selon Garon, la Déclaration fondamentale du parti pourrait rallier tout le monde

YVON LABERGE
du bureau de La Presse
Québec

L'actuelle Déclaration fondamentale du Parti québécois, estime le député de Lévis, M. Jean Garon, est le texte unificateur par excellence pour rallier tous les souverainistes du parti.

Au cours d'une entrevue accordée ces jours-ci à La Presse, M. Garon a longuement expliqué - avec la grande prudence qui est généralement sienne - que la Déclaration fondamentale permet d'établir la continuité entre le Parti québécois hier présidé par René Lévesque, et le Parti québécois aujourd'hui présidé par Pierre Marc Johnson.

La Déclaration fondamentale constitue en quelque sorte le préambule du programme du PQ.

Dans ce texte, on réaffirme notamment que l'objectif de base du PQ est la souveraineté du Québec.

« La continuité, a déclaré le député de Lévis, ça m'apparaît fondamental. Le reste, c'est de la stratégie. Une fois reconduite la Déclaration fondamentale, il faut agir en conséquence. »

Agir en conséquence, cela veut dire, selon le texte même de cette déclaration, que le Parti québécois propose au peuple du Québec d'exercer son droit à la souveraineté.

« Toute son action politique et celle du gouvernement qui en est issu, dit la déclaration, visent à convaincre les Québécois que la souveraineté nationale est une condition essentielle à l'essor du peuple du Québec, à son développement économique et social, à



Jean Garon

son épanouissement culturel et à son ouverture sur le monde. »

Cela étant rappelé, comme aussi rappelé que le Parti québécois est un parti résolument social-démocrate, M. Garon ajoute que c'est l'évidence même que la souveraineté du Québec ne se fera pas dans les vingt-quatre heures qui suivront.

D'ailleurs, rappelle-t-il, il y a eu plus d'un vote avant que les Terre-Neuviens acceptent que leur Dominion adhère à la fédération canadienne au rang de province.

Partant, selon le député de Lévis, ce n'est pas parce que les Québécois ont dit non une première fois au Parti québécois lors du référendum de mai 1980, que le débat est terminé et qu'il ne faut pas en parler.

« Je suis convaincu que le meilleur statut, pour le Québec, c'est

un Québec souverain, a-t-il déclaré à La Presse. Pour en convaincre les Québécois, il faut en parler. Pour en parler, il faut donner des exemples. Pour donner des exemples, il faut montrer que le Québec peut mener ses affaires lui-même. »

Dans son esprit, c'est notamment le cas dans trois secteurs essentiels: la langue, l'immigration et le développement économique - plus particulièrement en matière de développement économique régional.

« La langue, dit-il, c'est un enjeu important, mais la Loi 101 a été battue en brèche par les tribunaux fédéraux. Si on veut vraiment faire quelque chose au Québec en cette matière, il faudrait avoir tous les pouvoirs. »

Côté développement économi-

VOIR PQ EN A 2

NOUVELLES FRONTIÈRES

PARIS
A PARTIR DE
349\$
SON ALLER RETOUR

MARTINIQUE
GUADELOUPE
A PARTIR DE
299\$
SON ALLER RETOUR DE QUÉBEC

288-4800
800 EST, DE MAISONNEUVE
(COIN ST-HUBERT)
MÉTRO BERRI
PERMIS DU QUÉBEC

Dangereux pyromane arrêté

GILLES ST-JEAN

Un individu soupçonné d'avoir allumé neuf incendies criminels à Victoriaville, la semaine dernière, a été appréhendé par la Sûreté du Québec, vendredi vers 18 h, quand il s'appretait apparemment à commettre un hold-up dans une succursale bancaire de Warwick, dans les Bois-Francis.

L'homme âgé de 27 ans et dont l'identité ne sera pas dévoilée avant sa comparution a été arrêté après qu'un employé de la Banque Nationale, à Warwick, eut appelé la SQ parce qu'il trouvait à l'homme un air bizarre.

L'individu a été arrêté quelques minutes plus tard par des agents du détachement d'Arthabaska de la SQ, qui l'ont amené au poste pour interrogatoire. Il semble qu'il s'appretait à commettre un vol à la pointe d'un couteau, a fait savoir la SQ dans un communiqué.

Les policiers du Bureau des enquêtes criminelles de Trois-Rivières ont interrogé le suspect, ce qui leur donne à croire qu'il s'agit de l'homme qui a allumé les neuf incendies criminels qui ont fait rage dans la région voilà quelques jours.

Selon le capitaine André Hamel, de la police de Victoriaville, l'individu arrêté n'était pas connu de ses services.

L'homme, qui serait aux prises avec des problèmes psychiatriques, était détenu hier à l'infirmerie de la prison d'Orsainville et comparaitra demain à Arthabaska.

L'incendiaire recherché par la police avait allumé neuf feux tôt mardi matin, notamment dans un entrepôt de cerceaux ou \$200 000 de marchandises auraient été endommagés ou détruits.

EN BREF

CAGOUARDS APPRÉHENDÉS

Trois hommes portant cagoule et connus de la police ont été arrêtés à la porte de la Caisse populaire de Ham-Nord, dans les Bois-Francis, vers 16 h vendredi, quand ils s'appretaient apparemment à commettre un hold-up.

Les trois individus comparaitront demain à Arthabaska, sous des accusations de tentative de vol qualifié et complot, a déclaré hier l'agent Robert Poëti, des relations publiques de la Sûreté du Québec. L'identité des suspects n'a pas été dévoilée.

L'arrestation faisait suite à une enquête du Bureau des enquêtes criminelles de la SQ à Trois-Rivières, et s'est faite en collaboration avec le détachement d'Arthabaska.

UN MORT DANS UN INCENDIE

Un homme est mort et deux personnes ont été blessées, dans la nuit d'hier, au cours d'un incendie survenu dans une maison du Vieux-Belœil, sur la Rive-Sud de Montréal. Le feu a débuté vers 3 h.

La victime a été identifiée comme M. Stéphane Parent, âgé de 17 ans. Il était domicilié à la maison incendiée, située au 210, rue Saint-Jean-Baptiste.

ACCUSÉS DE SOLICITATION

Quatorze personnes devront se présenter en cour, d'ici à quelques semaines, sous des accusations d'avoir sollicité les faveurs de prostituées... qui étaient en réalité des agents de police féminins, vendredi soir.

Ces personnes ont été arrêtées au cours d'une opération de l'escouade de la moralité de la police de la CUM. Des commerçants du quadrilatère Saint-Laurent, Saint-Denis, Sainte-Catherine et Dorchester s'étaient plaints de la présence trop évidente de demoiselles de petite vertu dans le secteur.



PHOTO ARMAND TROTTIER, La Presse

Nouvel An tibétain

Les 78 membres de la communauté tibétaine de Montréal fêtaient hier le Nouvel An 2114, année du Lapin, en compagnie de leurs amis québécois. Offrandes et prières devant un grand portrait du Dalaï Lama ont été suivies de chants et de danses exécutés par les jeunes de la communauté, dirigés par Mmes Sonam Champa et Migmar Tsering, avec l'aide du musicologue et chef de la communauté Thubten Samdup. On voit ici le groupe des adolescents faisant une danse traditionnelle.

Claudia Olivares entend poursuivre sa grève de la faim

Deux grévistes abandonnent

RAYMOND GERVAIS

Malgré l'intervention du directeur de la protection de la Jeunesse, la jeune Claudia Olivares, 13 ans, poursuit sa grève de la faim pour que le Canada laisse entrer les 106 Chiliens retenus en Argentine.

Sa mère, Mme Yolande Martinez, a déclaré hier soir à La Presse, que quelqu'un du DPJ avait communiqué avec elle vendredi soir au sujet de la grève de la faim entreprise par sa fille. « Le représentant du DPJ a parlé avec un médecin de l'hôpital Saint-Luc qui se trouvait sur place de l'état de santé dans laquelle se trouve ma fille. Le médecin a indiqué qu'elle était faible, mais que son état n'était pas alarmant pour le moment », a déclaré la mère qui souhaite que sa fille mette un terme à son jeûne.

Pour le moment, la jeune fille qui devrait en principe reprendre ses cours lundi, refuse obstinément de quitter le sous-sol de l'église Saint-Jean, rue Sainte-Catherine est, où 29 grévistes de faim poursuivent leur jeûne depuis maintenant plus d'une semaine.

Abandons
De 31 qu'ils étaient la semaine dernière, ils sont maintenant 29, deux d'entre-eux ayant dû abandonner leur jeûne pour des raisons de santé.



Claudia Olivares

PHOTO ARMAND TROTTIER, La Presse

sons de santé. Les deux grévistes avaient été transportés à l'hôpital Saint-Luc, où après y avoir été traités, ont pu réintégrer leur domicile.

Hier, des médecins sympathiques à la cause des Chiliens sont venus leur rendre visite et ont pu constater de façon générale que l'état des grévistes se détériorait et qu'ils devenaient de plus en plus faibles.

Ce matin, un groupe de personnes de la région de Hemmingford doit se rendre à Plattsburgh, dans l'État de New York, assister à une messe en compagnie des réfugiés bloqués à la frontière du Canada. Des avocats canadiens doivent aussi se rendre aux États-Unis afin d'informer les réfugiés de leurs droits.

Vers l'autofinancement des loisirs au Québec ?

Presse Canadienne
QUÉBEC

L'ensemble des activités de loisir au Québec pourrait s'autofinancer d'ici huit ans. Casinos et loteries alimentaires, entre autres sources, une cagnotte de plus de \$10 millions, une formule qui a déjà reçu l'accord de principe du ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, M. Yvon Picotte.

Cette proposition est mise de l'avant par le Regroupement Loisir-Québec (RLQ) qui chapeaute

quelque 10 organismes provinciaux à but non lucratif.

En somme, il s'agit de la création d'une fondation financée pendant huit ans à partir des deux sources suivantes : quatre tirages annuels et spécifiques du Lotto 6/49, soit un revenu évalué à \$4 millions; et un neuvième de la taxe de vente perçue sur les articles de loisir et de sport vendus au Québec chaque année, un retour estimé à \$4,5 millions.

Ces deux mesures combinées, c'est-à-dire \$8,5 millions, placés annuellement pendant huit ans, à intérêts composés de 9 p. cent, constitueraient un fonds de plus de \$102 millions, fonds qui serait placé en fidéicommis et administré par un organisme composé de représentants d'organismes privés, du gouvernement et du milieu des affaires.

Un troisième moyen est mis de l'avant pour pallier le désengagement annuel de l'État : la tenue d'un ou de deux casinos annuels qui pourraient rapporter de \$800 000 à un million de dollars.

Et en sus, si le revenu de toutes ces caisses n'est pas suffisant, une campagne annuelle de souscriptions en faveur toujours des activités de loisir.

Dépolitisation

Selon le directeur général du RLQ, M. Réjean Séguin, le gouvernement devra de toute façon sabrer, au cours des ans, dans ses programmes de subventions. Une compression pour cette année de \$1,5 million aux organismes de loisir. En 1986-1987, le regroupement a reçu \$3,5 millions. M. Séguin évalue à \$12 millions la manne gouvernementale à l'ensemble des organismes provinciaux et régionaux qu'il chapeaute.

SUITE DE LA UNE

EUROMISSILES

Elimination des euromissiles d'ici à cinq ans ?

dimension asiatique de sa diplomatie, de plus en plus importante à ses yeux. La diminution du potentiel nucléaire sur le territoire asiatique de l'URSS ne peut que satisfaire Pékin et Tokyo, surtout si Moscou recule nettement vers l'Asie centrale, comme elle l'a laissé entendre, ses missiles à moyenne portée par rapport à l'Extrême-Orient soviétique.

Le contexte de politique intérieure soviétique n'est pas à négliger. M. Gorbatchev, à l'approche de ses deux ans au pouvoir, ayant besoin d'un accord concret suite à une série d'initiatives qui n'ont pas abouti, selon les observateurs occidentaux.

D'autre part, Moscou entend remporter la course contre la montre qui se joue avant l'ouverture de la campagne présidentielle américaine, au-delà de laquelle un éventuel accord avec Washington - même limité à un dossier - ne pourrait être ratifié par le Sénat à bref délai.

PQ

Le texte unificateur du PQ existe déjà

Le député de Lévis prend exemple du développement des chantiers maritimes du Québec face aux fausses politiques, dit-il, du gouvernement fédéral qui sont nuisibles au Québec.

« La politique maritime canadienne, précise-t-il, est un échec. Le Québec est la province qui aurait le plus d'avantage à ce qu'il y ait une politique maritime cohérente. Si le Québec jouissait de sa souveraineté, il devrait définir sa propre politique maritime en fonction de ses besoins. »

Côté développement régional proprement dit, M. Garon est d'avis que la bourgeoisie d'affaires finira par se rallier à la souveraineté parce qu'elle va se cogner le nez à des politiques fédérales qui l'empêcheront de faire ce qu'elle veut. « Il y a ici au Québec un potentiel de développement important, à condition, dit-il, de l'assurer entièrement. »

En proposant d'unifier les troupes derrière l'actuelle Déclaration fondamentale, Jean Garon n'a pas la prétention de vouloir jouer au trait d'union.

« Le PQ, dit-il, doit être une vaste coalition de personnes, une vaste coalition de tous les nationalistes et une vaste coalition de tous les souverainistes et de tous les socio-démocrates. »

Il estime que l'expression du souverainisme québécois doit se faire au sein du Parti québécois. Nul besoin d'être unanime, dit-il d'ailleurs en substance, mais le PQ doit être le foyer d'expression du souverainisme au Québec.

Pour cela, poursuit le député de Lévis, il faut que tous se reconnaissent dans la pensée et dans le programme du parti et il croit savoir que c'est justement le but du consensus qui est à faire d'ici le congrès national d'orientation de juin prochain à Québec, au PEPS de l'université Laval.

M. Garon ne veut pas mettre en contraction le mot souveraineté contenu dans la Déclaration fondamentale du parti, et l'affirmation nationale de son chef Pierre Marc Johnson. D'ailleurs, jamais il n'utilise les néologismes péquistes « promotionnistes » versus « affirmationnistes ».

« La déclaration fondamentale, c'est, selon lui, l'objectif du parti sur lequel se fonde notre action. L'affirmation nationale, elle, ne peut pas être un objectif. On n'est pas dans le même genre quand on parle souveraineté et affirmation. »

Il croit qu'il y a deux façons de voir l'affirmation nationale. Se-

lon qu'on est au gouvernement ou selon qu'on est dans l'opposition. « L'action du gouvernement après le référendum, précise-t-il en pesant bien ses mots, ça a été de tenter de récupérer le maximum de pouvoirs. »

Partant, continue-t-il, étant donné que les Québécois ont voté non, est-ce que ça voulait dire qu'ils ne voulaient plus entendre parler de souveraineté ?

« Moi, je pense que les gens nous ont réélus l'année suivante - le 13 avril 1981, presque douze mois après la défaite référendaire - en nous disant : « Vous ne nous avez pas assez convaincus encore, mais par ailleurs, on souhaite que vous continuiez à nous convaincre. »

C'est, dit-il, son interprétation du résultat référendaire. « Le soir du référendum, poursuit-il, les gens n'étaient pas en train de sauter dans les rues. Ils étaient chez eux, dans leur salon, et on avait l'impression qu'ils étaient plus tristes qu'autre chose. »

Comme d'autres de ses collègues, M. Garon ne veut pas voir inscrit dans le programme de son parti que la prochaine élection doit être référendaire. À l'inverse, il ne veut pas qu'il y soit inscrit qu'elle ne le sera pas. S'entend, selon lui, que ça relève de la stratégie.

Le député de Lévis parle très peu des événements que l'on sait, fin 1984 début 1985, qui ont miné le PQ. A son avis, la décision de rayer du programme le principe selon lequel un vote pour le PQ correspondait à un vote pour la souveraineté aux prochaines élections, était un bon choix. Selon lui, agir autrement aurait été dans le sens de « maganer » l'option de la souveraineté parce que le gouvernement n'était plus aussi populaire qu'il l'avait déjà été.

Il estime que le débat en cours doit éviter de tomber dans le même panneau en mêlant les genres. Il croit que présentement, de la façon dont vont les choses, on mélange singulièrement les principes et la stratégie. « Il faut d'abord parler des principes et du programme. Les enjeux, c'est une autre chose. Il faut d'abord revenir à la Déclaration fondamentale. Après on passe à la proposition principale - celle qui fait de l'affirmation nationale le cheval de bataille - et on fait les ajustements en conséquence. »

Jean Garon croit profondément que le meilleur service que les militants peuvent rendre à leur parti serait de faire en sorte de ne pas estimer qu'il s'agit de querelles de mots mais au contraire d'un débat d'idées.

« Les années m'ont appris - à voir agir René Lévesque également, dit-il - à écouter les militants. L'essence qu'il y a dans leur moteur, c'est leurs convictions et l'essence du parti c'est les convictions des militants. »

Partant, affirme Jean Garon, si leurs convictions correspondent aux documents qui seront adoptés au congrès de juin, « on aura réussi notre objectif de revoir nos orientations ». « Cela ne signifie pas nécessairement pour les changer. Ce peut être pour les réaffirmer. Souvent, ajoute-t-il, nous autres, on jette nos choux gras, et on pense que le changement pour le changement est quelque chose de bien. »

Répondant sans le nommer à son collègue Guy Chevette qui lui suggérerait cette semaine de fonder son propre parti, le député de Lévis lance qu'il n'a pas à le faire. C'est chose faite, selon lui, puisqu'il a contribué à la fondation du Parti québécois en 1968.

Cela dit, Jean Garon croit que la souveraineté du Québec, c'est avoir l'amour du Québec et la social-démocratie, l'amour du mieux-être de tous les Québécois. Et pour convaincre, il faut par conséquent être convaincu.

Enfin, Jean Garon est d'avis que son départ, plus tôt cette semaine, de l'exécutif national du parti s'avèrera à la longue un geste positif.

« Ça va, dit-il contribuer à faire en sorte que les discussions aient lieu aux niveaux des instances. Je vais me sentir plus à l'aise, même si je suis à l'aise dans un Parti québécois présidé par Pierre Marc Johnson. »

Il dit ne pas craindre les débats d'idées sans qu'il y ait nécessairement des luttes de personnalités ! « Essayer de faire reposer des débats d'idées sur des luttes de personnalités, ça cache mieux le vide de pensée », avance-t-il.

Un peu comme René Lévesque il le disait à ses ministres en d'autres temps - « vous êtes avant tout députés » - M. Garon affirme vouloir s'impliquer dans le débat avant tout comme militant, en laissant son chapeau de député et d'ex-membre de l'exécutif au vestiaire.

ABDALLAH

La prison à perpétuité pour Abdallah

vages commis par ceux qui violent les principes les plus fondamentaux », a ajouté M. Martinez.

La réaction a été moins favorable à Moscou : ainsi, l'agence soviétique TASS a estimé hier en soirée que l'accusation dans ce procès s'est appuyée sur des arguments « plutôt boiteux » et a surtout voulu « faire plaisir à l'Oncle Sam ».

La famille d'Abdallah a refusé tout commentaire sur la condamnation de réclusion à perpétuité.

L'ancien ambassadeur des États-Unis en France Christian Chapman, qui a échappé en novembre 1981 à un attentat revendiqué par les FARL, s'est dit très impressionné par la fermeté de la Cour. « C'est un verdict à l'honneur de la France », a-t-il lancé.

À la suite de la condamnation de Georges Ibrahim Abdallah, le gouvernement français a décidé de maintenir le dispositif de sécurité en place à Paris depuis deux semaines, et de renforcer les mesures de sécurité aux frontières. Ces mesures dissuasives ont été adoptées pour prévenir que la décision du tribunal ne soit suivie d'une reprise d'attentats terroristes visant à obtenir la libération du dirigeant des FARL.

Les Fractions armées révolutionnaires libanaises ont été formées en 1980 dans une petite ville du nord du Liban, Koubayat, et regroupent des chrétiens marxistes et pro-syriens. Selon certains spécialistes de la lutte antiterroriste, Abdallah ne serait que le « numéro deux » du mouvement.

Lotto 6/49: deux gagnants

Presse Canadienne
TORONTO

Les numéros gagnants tirés hier au Lotto 6/49 sont 2, 11, 16, 23, 29 et 45. Le numéro complémentaire est le 37.

Les deux billets gagnants du gros lot de \$2136813 ont été achetés au Québec.

Dans la catégorie 5/6 plus, il y a 25 gagnants de \$32289,60 chacun.

Le tirage fait 401 gagnants de \$1539,40 dans la catégorie 5/6.

Dans la catégorie 4/6, on compte 21264 lots de \$55,80.

Enfin, 364411 lots de \$10 seront remis à ceux qui ont choisi trois chiffres de la combinaison gagnante.

LA MÉTÉO

Québec

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Abitibi	-17	-4	Neige
Outaouais	-8	-1	Neige
Laurentides	-12	-4	Neige
Cantons de l'Est	-12	-2	Nuageux
Mauricie	-10	-1	Nuageux
Québec	-13	-3	Ensoleillé
Lac-Saint-Jean	-19	-8	Ensoleillé
Rimouski	-15	-8	Ensoleillé
Gaspésie	-15	-8	Ensoleillé
Bas-Caraïbe	-20	-8	Ensoleillé
Sept-Îles	-20	-8	Ensoleillé

Canada

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Victoria	-2	9	Ensoleillé
Edmonton	-18	-8	Nuageux
Regina	-15	-8	Ensoleillé
Winnipeg	-10	-6	Neige
Toronto	-1	3	Ensoleillé
Fredericton	-9	4	Nuageux
Halifax	-6	0	Nuageux
Charlottetown	-8	-1	Nuageux
Saint-Jean	-8	-7	Nuageux

États-Unis

	Min.	Max.	Min.	Max.	
Boston	-2	3	N.-Orléans	21	23
Buffalo	-2	5	Pittsburgh	2	6
Chicago	3	7	S. Francisco	6	16
Miami	23	26	Washington	1	4
New York	-1	5	Dallas	8	16

les capitales

	Min.	Max.	Min.	Max.	
Amsterdam	6	10	Madrid	1	13
Athènes	6	10	Moscou	-19	-8
Acapulco	24	31	Mexico	14	27
Berlin	2	3	Oslo	-7	-2
Bruxelles	2	13	Paris	11	14
Buenos Aires	23	28	Rome	7	10
Copenhague	-2	3	Seoul	-6	3
Geneve	4	9	Stockholm	-12	-8
Hong Kong	5	16	Tokyo	1	10
Le Caire	9	18	Trinidad	23	33
Lisbonne	10	19	Vienne	0	9
Londres	10	15			

La Quotidienne

Tirage d'hier
à trois chiffres 290
à quatre chiffres 4975



09-7-01

Dimanche 1er mars 1987

Reconnu coupable de meurtre au premier degré, Charest ne pourra être libéré avant 25 ans

Presse Canadienne
SOREL

■ André Charest, 39 ans, un ancien instructeur de hockey, reconnu coupable par un jury de meurtre qualifié au premier degré du jeune Steve Mandeville, 11 ans, a pris le chemin du pénitencier pour au moins 25 ans.

Le juge Jean-Guy Riopel lui a servi, hier, une peine d'emprisonnement à perpétuité, assortie de l'impossibilité d'obtenir une libération conditionnelle avant 25 ans.

Il s'agit d'ailleurs de la seule condamnation possible pour une personne reconnue coupable de meurtre au premier degré.

Hier, un jury composé de neuf

hommes et de trois femmes a rendu son verdict après avoir délibéré durant une journée et demie.

À ces jurés, le juge Riopel avait indiqué qu'ils ne pouvaient pas retenir la prétention de l'avocat de la défense selon laquelle Charest, au moment du drame, était dans un état de folie après avoir consommé une forte quantité de cocaïne.

Dès lors, trois choix s'offraient aux douze jurés : coupable de meurtre qualifié s'ils en venaient à la conclusion que le crime avait été prémédité et délibéré ; coupable de meurtre simple, s'ils jugeaient que Charest n'avait pas prémédité le meurtre mais avait tout de même agi de façon délibérée ; coupable d'homicide involontaire, s'ils estimaient que l'ac-

cusé était sous l'influence de la cocaïne et n'avait pas l'intention de commettre un meurtre.

Invitation

Dans une déclaration faite aux policiers après son arrestation et enregistrée sur magnétophone, le 27 août, propos qu'ont pu entendre les jurés au cours du procès, Charest affirme qu'il était sous l'effet de la drogue lorsqu'il a téléphoné au jeune Steve Mandeville, un joueur de son équipe, pour l'inviter chez lui où il aurait une « surprise ».

Charest a raconté ensuite à la police qu'il avait étranglé le garçon à l'aide du fil d'un téléphone, dans une chambre située à l'étage de son domicile. Le meurtrier a

ensuite placé le cadavre et la bicyclette du jeune Mandeville dans le coffre d'une automobile qu'il avait empruntée d'un copain. Il s'est alors débarrassé du cadavre et du vélo en les jetant dans un fossé.

Une autopsie pratiquée sur le corps de la victime n'a démontré aucun assaut sexuel.

Durant ce procès qui aura duré deux semaines, le docteur Jean Desrochers, un psychiatre, a décrit Charest comme un sociopathe, une personne dangereuse et instable qui ne pourrait probablement jamais tirer profit de traitements psychiatriques.

Un autre psychiatre, le docteur Jean-Louis Lapointe, a expliqué que Charest avait souffert d'une enfance perturbée au cours de laquelle il avait connu certaines périodes d'homosexualité.

Selon lui, Charest avait tué le jeune Mandeville parce qu'il était jaloux de la jeunesse heureuse dont pouvait jouir sa victime.

Enfant adopté, Charest avait connu, dès l'âge de 5 ans, et pour une période de cinq années, une relation homosexuelle avec un voisin.

Après la mort de sa mère, vers l'âge de 13 ans, Charest s'était battu avec son père et il était rejeté par sa belle-mère.



André Charest

Il a quitté la maison et s'est retrouvé à Montréal où il a vécu de la prostitution et de la vente de drogues.

D'une intelligence au-dessus de la moyenne, Charest aurait pu devenir, selon le docteur Lapointe, un brillant informaticien spécialisé dans la programmation.

Soldat canadien tué par une avalanche en France

GILLES ST-JEAN

■ Un soldat canadien a été tué par une avalanche, hier, au cours de manoeuvres de son unité du Royal 22^e Régiment, à Tignes, dans le sud-est de la France.

La victime est le caporal Serge Bouffard, âgé de 25 ans et originaire de Lévis, en face de Québec. Le militaire faisait partie des Forces armées canadiennes depuis six ans, a indiqué M. Louis Fortin, capitaine-adjutant du 1^{er} bataillon du Royal 22^e basé à Lahr, en Allemagne. Le caporal Bouffard était attaché à la compagnie B du 1^{er} bataillon.

Cinq de ses camarades ont été légèrement blessés, a noté le capitaine Fortin.

Le caporal Bouffard et une trentaine de camarades canadiens, encadrés par quatre moniteurs du 7^e bataillon français de chasseurs alpins (unité spécialisée dans les opérations en montagne), effectuaient un exercice d'initiation au ski de randonnée sur une piste près de Tignes, hier matin, quand l'accident s'est produit.

Endroit sécuritaire

Selon l'Agence France-Press, l'accident s'est produit à 1900 m d'altitude, sur une piste fermée aux skieurs, en raison justement de déclenchements d'avalanches à l'aide d'explosifs par des pisteurs.

Selon le capitaine Fortin, cependant, les soldats canadiens avaient été dirigés vers un endroit plus sécuritaire, parce qu'on savait que des avalanches seraient provoquées.

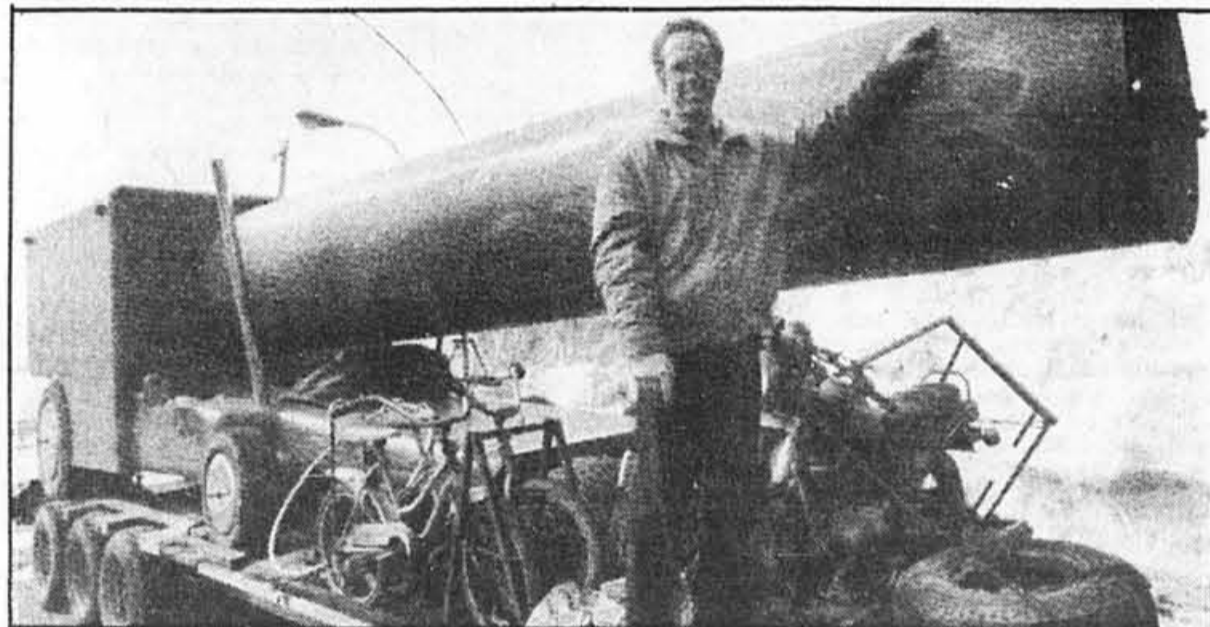
L'accident s'est produit vers 11 h locales (5 h à Montréal), selon le capitaine Réjean Duchesneau, du service des relations publiques des Forces canadiennes à Saint-Hubert. Il a fallu quatre heures pour trouver le corps du caporal Bouffard.

Le capitaine Fortin ignorait encore à 23 h (à Lahr) la cause de l'accident. Le corps sera rapatrié dès que possible; il sera ramené à Lahr puis embarqué à bord d'un avion militaire, a-t-il précisé.

Quant aux soldats blessés lors de l'avalanche, leur vie n'est pas en danger, a-t-il noté.

AFP rapporte qu'un soldat du nom de Pierre Côté — dont on ne dit pas la ville d'origine — a été blessé.

Mais selon le capitaine Fortin, qui n'avait pas son dossier en main, il n'a subi que des contusions légères et devrait quitter l'hôpital aujourd'hui.



Le Captain Circus et son canon secret.

PHOTO ARMAND TROTTIER, La Presse

L'homme-obus garde son secret

GILLES ST-JEAN

■ David Smith, l'homme-obus qui se produira avec le Cirque des Shriners la semaine prochaine, ne veut absolument pas révéler le secret de son canon.

M. Smith, « Captain Circus », de son nom de scène, est un ancien maître d'école qui s'est recyclé en saltimbanque à 27 ans; il ne précise pas son âge actuel mais on lui donne la quarantaine solide.

Et il ne veut absolument pas dire comment fonctionne son canon (l'un des quatre seuls en Amérique du Nord).

« C'est un secret! », affirme-t-il.

Le journaliste répète plusieurs fois sa question, tentant de prendre sa victime à contre-pied. Mais M. Smith reste de marbre.

La machine, qu'il a construite lui-même, « après avoir regardé les autres », pèse 3900 kg. Monté sur un châssis de voiture enveloppé de fibre de verre, ce canon auto-tractionné projette l'utilisateur à des distances variables, à des vitesses pouvant atteindre les 280 km/h (c'est en tout cas le record du monde datant de 40 ans auquel M. Smith aimerait s'attaquer l'été prochain).

A compter de jeudi et jusqu'à dimanche prochain, il traversera la patinoire du Forum de Montréal deux fois par jour (trois fois le samedi), « tiré » par son mysté-

rieux canon. Il ne dépassera toutefois pas la vitesse de 60 km/h.

Une huitre

Volontiers volubile en ce qui concerne son métier en général, M. Smith se transforme toujours en huitre dès qu'il est question de sa machine.

« Je peux seulement dire que j'ai besoin de poudre à canon. Si j'en dévoile davantage, le numéro ne sera plus aussi intéressant pour le public », répète-t-il.

(Essayons la ruse en parlant d'autre chose. De généralités, par exemple...)

Originaire de Los Angeles, le Captain Circus a commencé dans le monde du cirque comme trapéziste. Il est devenu homme-obus voilà 10 ans.

« Avec les années, on n'est plus aussi souple; je réduis la tension du filet qui me reçoit afin de ne pas me faire mal. En fait, il m'est déjà arrivé de me blesser, mais jamais au point de ne pouvoir quitter la piste sur mes jambes », confie-t-il.

(S'il pouvait également confier le secret du canon!)

Des pigistes

Après les spectacles du Cirque des Shriners à Montréal, M. Smith prendra la route pour Detroit, où il se produira pendant 17 jours (« toute une corvée! ») avec un autre cirque.

(Faisons-le parler des artistes

de cirque; ça l'attendrira peut-être...)

« Nous sommes tous des pigistes; nous signons des contrats d'une durée définie, parfois pour une saison, parfois pour quelques représentations seulement », explique-t-il.

Ainsi, son numéro d'homme-obus n'est pas présenté à chaque année, à Montréal, par le Cirque des Shriners. On conserve quelques classiques à chaque année, tel les trapézistes et les dompteurs de lions, mais les artistes et les numéros présentés dans la même ville varient généralement d'une année à l'autre.

M. Smith a cinq enfants, dont quatre vivent encore avec lui. Sa fille âgée de 18 ans fait elle aussi un numéro d'obus humain.

« Elle se trouve actuellement en Colombie-Britannique », dit le Captain Circus.

Quelques généralités plus tard, le capitaine semble suffisamment en avance. Le voici qui cède aux avances pressantes du journaliste.

« Ouvrez vos oreilles toutes grandes: je ne répéterai pas », admoneste-t-il.

Il se penche vers le journaliste, qui n'en tient plus d'impudence, et commence à murmurer le secret... quand passe juste derrière nous, dans un vacarme indescriptible, un immense camion-remorque portant le slogan « Elle est bonne rare... »

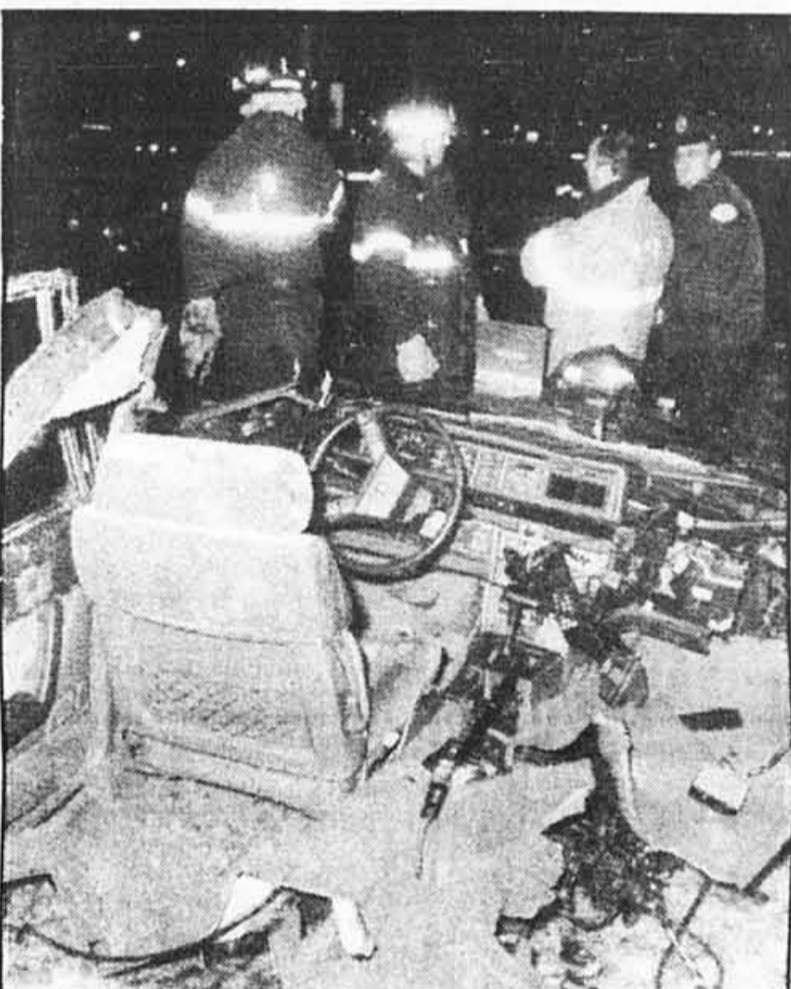


PHOTO LA PRESSE

Grièvement blessé

Un résident de Laval âgé de 36 ans a été gravement blessé, peu avant 3 h hier, lorsque sa voiture a percuté un panneau de signalisation sur le Chemin de la Côte-de-Liesse, dans l'ouest de la métropole. Le véhicule à bord duquel l'homme voyageait seul a été coupé en deux sous la force de l'impact; la police croit que sa ceinture de sécurité lui a sauvé la vie. Vers minuit et demie, la police de la CUM avait dû répondre à un appel suivant un autre accident survenu dans le même secteur. Un homme et une femme, conducteurs de deux voitures, ont été blessés à la suite d'une collision survenue à l'angle des rues Vivian et Rockland, à Mont-Royal.

Sylvain Roy existe, sous un autre nom, affirme Micheline Lévesque

RAYMOND GERVAIS

■ Pour les deux sœurs Lévesque, le dénommé Sylvain Roy, un « agent de voyage » rencontré au hasard dans un bar d'Arvida, existerait vraiment, mais sous un autre nom.

C'est ce qu'a déclaré hier, Micheline Lévesque, lors d'une entrevue qu'elle a accordée en exclusivité avec sa sœur Laurence, sur les ondes de la station radiophonique CKAC dans le cadre d'une édition spéciale de l'Informateur.

D'après Micheline, c'est Sylvain Roy qui a réussi à lui vendre l'idée de se rendre aux Indes, lui expliquant qu'il s'agissait d'une région mystérieuse et attachante, où il serait agréable de passer les vacances que leur offrait Sylvie Roy, sa fille. L'homme lui avait même remis sa carte d'affaires, mais Micheline Lévesque a égaré cette carte et conserve peu d'espoir de la retrouver. « Tout le monde sait que le nom de Sylvain Roy est fictif, a déclaré Micheline Lévesque, mais l'homme existe lui. »

Les sœurs Lévesque n'ont pas l'intention d'essayer de retrouver le dénommé Roy. Elles ne nourrissent aucun sentiment de revanche envers qui que ce soit, même pas contre Sylvain Roy. « Je ne suis quand même pas pour passer le restant de mes énergies à le rechercher, 14 mois de cauchemar c'est suffisant, qu'il aille se faire pendre ailleurs », a déclaré Micheline Lévesque.

Sa sœur Laurence, abonde dans le même sens, elle a ajouté simplement que si jamais la police lui mettait la main au collet, qu'elle ferait son devoir de citoyenne pour que ce dernier soit poursuivi en justice.

Avec un calme déconcertant, les deux

sœurs ont répondu aux questions de l'animateur Pierre Pascau, qui pourtant, à la réputation de savoir poser la question à laquelle on ne s'attend jamais. Elles se sont ensuite soumise d'une façon tout aussi impassible aux questions des auditeurs qui durant les dernières 45 minutes de l'émission, ont pu les interroger.

Les deux sœurs n'ont fait aucune révélation choc hier, et il ne faut pas s'attendre à ce que leur livre, au dire même de Micheline Lévesque, nous en apprenne beaucoup plus. « Notre livre sera une chronologie des événements et rétablira les faits dans leur contexte en plus d'expliquer ce que le juge Missiani n'a pas voulu reconnaître ou entendre », a déclaré Micheline Lévesque.

« Une chose est certaine, on ne paiera pas des gens pour qu'ils croient en notre innocence. Pour certaines personnes c'est excitant de croire que nous sommes coupables », a déclaré Micheline Lévesque qui a répondu le plus souvent aux questions de Pierre Pascau et des auditeurs.

Laurence Lévesque a précisé pour sa part que l'important dans toute cette histoire c'était que leurs parents et amis croient en la véracité des faits et que pour les autres... ce n'était pas important.

D'après les deux sœurs, une organisation criminelle montréalaise serait à l'origine du coup monté contre elles et elles auraient été recrutées par Sylvain Roy parce qu'elles avaient une bonne réputation et qu'elles voyageaient beaucoup.

Toujours selon elles, ce seraient les vendeurs de drogues eux-mêmes qui au-

raient avisé les douaniers de l'aéroport de Rome, agissant alors à titre d'indicateurs de police. « On a appris durant notre séjour en prison que les vendeurs de drogues travaillaient souvent sur deux fronts à la fois, ils collectent de ceux à qui ils vendent des stupefiants et collectent ensuite auprès des policiers », a déclaré Micheline Lévesque.

D'après les sœurs Lévesque, c'est le dénommé André Ghanime qui aurait fait un bon « deal » à Sylvie Roy pour les deux fameuses valises rouges dans lesquelles l'héroïne a été retrouvée. Les deux sœurs ont déclaré n'avoir rencontré Ghanime qu'une seule fois et qu'il était un vrai copain pour Sylvie Roy.

Plusieurs auditeurs se sont montrés sceptiques quant au choix de l'agence de voyage par les deux sœurs et leur ont demandé pourquoi elles avaient préféré faire affaire avec un inconnu plutôt que de s'en remettre à l'agence avec laquelle elle faisaient habituellement affaires. Micheline Lévesque a répondu que Roy leur avait fait un bon prix et qu'il semblait bien connaître l'Inde.

Certains auditeurs de Télémedia au Saguenay qui ont téléphoné hier semblent mettre en doute l'innocence de Micheline Lévesque, tandis que les Montréalais félicitent les deux sœurs pour leur courage et pour leur sang-froid.

En conclusion, les deux sœurs se sont dites disposées à collaborer avec la GRC afin de tenter d'éclaircir le mystère et d'identifier les coupables.

Micheline et Laurence Lévesque doivent retourner cette semaine au Saguenay. En attendant, elles habiteront chez leur frère à Saint-Bruno.



PHOTOS BERNARD BRAULT, La Presse

Laurence Lévesque.



Micheline Lévesque

CAUCHEMAR

A 15 ans, une vie qui bascule dans un cauchemar

ployés. Il a aussi été camionneur, déménageur et il est actuellement opérateur de machine dans une usine.

« Au début, j'avais une peur bleue d'aller à Boscoville. J'imaginai que c'était comme dans les films de science-fiction. Je me voyais étendu sur un lit, le cerveau branché à des appareils mystérieux ». Il en rit maintenant.

On ne l'a pas « branché » à des machines, mais on a fouillé dans ses « bibittes », selon son expression. On l'a amené à se poser des questions, à vivre sa culpabilité et à faire des choix. « Ça m'a pris une bonne année à comprendre ce que je faisais là. Cela a été l'une des meilleures choses dans ma vie. »

Un «mal parti»

A 15 ans, il était sur la pente de la délinquance. Il avait quitté l'école, prenait de la drogue et n'habitait plus chez ses parents qui se querelaient trop souvent. Il faisait partie d'un gang.

« J'étais capable de faire des vols par effraction dans les maisons, mais pas des vols de sacs. J'avais trop peur de faire mal aux gens, se rappelle-t-il. Influencé et agressif, j'étais un mal parti. »

La nuit du meurtre, il allait commettre son premier gros vol. Lui et son copain venaient de mettre la main sur un coffre-fort rempli d'argent. Ils sont entrés par la toiture; ils n'étaient pas armés. En apercevant le gardien de nuit, ils ont pris panique. Ils l'ont frappé de plusieurs coups, l'un avec ses poings, l'autre avec un marteau.

Une semaine plus tard, quel-qu'un les a dénoncés. La police a encerclé l'appartement de Denis qui est apparu drogué, « gele comme une barre ». Il affirme



LES ENFANTS QUI TUENT

Entre la prison et l'absolution, il y a un juste milieu

MARTHA GAGNON

■ Pendant qu'aux États-Unis, on se demande si l'on doit envoyer à la chaise électrique 36 jeunes condamnés à la peine capitale, au Québec, les juges du Tribunal de la jeunesse se montrent plutôt cléments.

Les Américains, pourtant partisans de la peine de mort, sont toutefois divisés sur cette délicate question. Dans plus d'une vingtaine d'États où la peine capitale est en vigueur, on ne fait aucune distinction entre les mineurs et les adultes coupables de meurtre. Sur les 69 exécutions de mineurs qui ont eu lieu aux États-Unis depuis 1976, trois cas concernaient des adolescents.

Même si le débat sur la peine de mort est à nouveau lancé au Canada, on est encore bien loin de penser à asseoir sur la chaise électrique les jeunes meurtriers.

« Au Québec, depuis quelques années, la tendance est plutôt d'éviter que ces adolescents ne se retrouvent en prison », explique le juge Nicole Bernier, du Tribunal de la jeunesse. Elle est de ceux qui pensent qu'il vaut mieux utiliser toutes les ressources juvéniles avant de songer à la prison.

« Bien sûr, cela entraîne des échecs. Mais, au moins, on peut se dire qu'on a tout essayé ». Elle reconnaît que les juges ont peu de contrôle sur le traitement. « C'est l'affaire des intervenants sociaux. On ne sait pas vraiment ce qui se passe dans les Centres d'accueil. »

Le plus souvent, surtout dans la région de Montréal, ces jeunes se retrouvent en centre d'accueil pour une période maximum de trois ans. Les garçons vont, la plupart du temps, à Cité des Prairies (le seul établissement sécuritaire au Québec), à Boscoville ou à Shawbridge (pour les anglophones); ils peuvent circuler librement. Dans le cas des filles (très peu nombreuses), elles sont dirigées vers l'institut Notre-Dame de Laval.

Les cas psychiatriques graves sont référés à l'Institut Philippe-

L'HOMICIDE CHEZ LES JEUNES

(Nombre d'accusés)

	Québec	Canada	(Québec) tentative de meurtre
1981	13 garçons	27 garçons 7 filles	11 garçons 2 filles
1982	5 garçons 4 filles	19 garçons 4 filles	13 garçons 1 fille
1983	3 garçons	16 garçons 4 filles	17 garçons
1984	1 garçon	16 garçons 9 filles	7 garçons 2 filles
1985	5 garçons 1 fille	19 garçons 4 filles	7 garçons 2 filles
1986 (six mois)	6 jeunes	Non disponible	Non disponible

Sources: Ministère de la Justice du Québec et Centre Canadien de la Statistique juridique. N.B.: Le nombre total d'homicides (jeunes et adultes) au Québec en 1985 était de 207, au Canada, il s'élevait à 704.

Pinel, hôpital sécuritaire. Ils y restent deux ans, jamais davantage, à moins qu'il ne soient sous la protection du lieutenant-gouverneur. Cela arrive très rarement.

« Le juge est parfois mal à l'aise devant un cas d'homicide. C'est si inhabituel chez un jeune! On a surtout envie de comprendre », précise le juge Bernier. Récemment, elle assistait à la comparution d'un accusé d'avoir tué une femme et blessé son enfant. « J'avoue que je ne me sentais pas bien; je ne comprenais pas. »

Heureusement, les meurtres commis par des mineurs demeurent un phénomène marginal. Le nombre varie considérablement d'une année à l'autre. Au Canada, en 1985, il y en a eu 23, dont six au Québec. Un faible pourcentage par rapport à l'ensemble des homicides: entre 650 et 700 par année. La moyenne d'âge se situe autour de 16-17 ans. Mais, plusieurs ont 15 ans et même 7 ans (il y a eu trois cas).

Une lourde responsabilité

La Loi sur les jeunes contrevenants, en vigueur depuis 1984, défend de prolonger le stage de trois ans en centre d'accueil. Le juge du Tribunal de la jeunesse ne peut donc imposer une sentence plus élevée, même s'il s'agit d'un meurtre.

Il peut, s'il le croit nécessaire, déférer ces adolescents devant la Cour des sessions de la paix, même s'ils n'ont pas atteint l'âge de 18 ans. La décision de transférer ou non ces jeunes devant le tribunal pour adultes est souvent l'une des plus graves qui soit.

« Il n'y a pas de jury, comme à la Cour supérieure. C'est nous seuls qui prenons le risque », ajoute Mme Bernier.

Elle est arrivée au Tribunal de la jeunesse avec la nouvelle vague de juges qui ont, dit-elle, une conception « plus réaliste » face aux jeunes. Avant d'accéder à ce poste, elle a travaillé plusieurs années au service du contentieux à la Direction de la protection de la jeunesse.



« Une sentence de trois ans dans un Centre d'accueil peut équivaloir à huit ans de prison », dit le juge Nicole Bernier

PHOTO RENE PICARD, LA PRESSE

Le Tribunal de la jeunesse a longtemps été perçu comme la « Cour bonbon ». « L'OTJ ». Le juge était le bon père de famille. Cette image s'efface tranquillement, bien que plusieurs procureurs de la Couronne souhaiteraient des décisions plus sévères dans bien des cas.

Choix limités

« Les choses changent. On assiste à un vrai débat juridique avec des règles de preuve ». Malheureusement, dit-elle, le choix des sentences est assez limité. Elle ne parle pas ici des cas de meurtre, mais de tous les autres crimes.

Ainsi, il y a les amendes et la compensation aux victimes, mais les jeunes n'ont souvent pas un sou; les travaux communautaires, mais les organismes responsables sélectionnent leur clientèle; la garde de fin de semaine en Centre d'accueil, mais les places sont restreintes; la probation, mais la surveillance laisse parfois à désirer. En dernier recours, il y a, bien sûr, la garde en centre d'accueil.

Lorsqu'elle rend ses jugements, elle évite de se demander: « Que pense la société? » Dans certains provinces, il y a un comité de citoyens présent dans la salle d'audience. « Une sentence de trois ans dans un Centre d'accueil, croit-elle, équivaut souvent à huit ans de prison. Quant à l'intérêt de la société c'est, selon moi, la réhabilitation. »

Peu de jeunes devant le tribunal pour adultes

■ En juin 1985, la Cour d'appel ordonnait qu'une adolescente de 17 ans, de Québec, qui avait tué sa meilleure amie de 22 coups de couteau, ne soit pas déferée devant le tribunal pour adultes où elle risquait d'écopier d'une peine sévère d'emprisonnement.

Après une longue bataille juridique, l'étudiante, issue d'une famille aisée, était envoyée en Centre d'accueil pour une période de trois ans. Durant son témoignage, elle avait raconté avoir été envahie par une pulsion irrésistible de tuer, après avoir consommé une petite quantité de haschich. Elle ne comprenait pas comment elle en était arrivée là.

Cette décision avait soulevé de nombreuses passions dans la Vieille Capitale. Dans une lettre au journal *Le Soleil*, une amie de la victime exprimait sa colère: « Une sentence de trois ans dans un centre de réhabilitation, sous prétexte qu'elle n'a pas encore 18 ans, c'est révoltant! Je souhaite que personne n'ait à vivre le cauchemar qui me hante depuis la mort de Karine », écrivait-elle.

Mais, pour le juge Marguerite Choquette, du Tribunal de la jeunesse, à Québec, il n'était pas né-



Me Nancy Moreau
PHOTO LUC PERRAULT, LA PRESSE

cessaire de mettre l'accusée derrière les barreaux: « Son plus grand châtiment sera de vivre avec le remords d'avoir causé la perte de sa meilleure amie ». A son avis, l'adolescente ne représentait plus un danger pour la société.

À Hull, une autre jeune fille de 16 ans qui... ue son père avec une carabine, incapable de supporter

une situation familiale difficile, a eu la sentence suivante: huit mois de garde fermée (sous surveillance constante) dans un centre d'accueil, suivi d'un an de garde ouverte (les sorties sont permises).

D'ici quelques semaines, un juge de Joliette rendra sa sentence dans le cas du camelot qui a poignardé une mère et son enfant, un matin, au cours de sa tournée de livraison. Le garçon, qui est gardé à l'Institut psychiatrique Pinel, pourrait, semble-t-il, être transféré en centre d'accueil.

À chaque année, le jeune revient devant le Tribunal de la jeunesse pour une nouvelle évaluation. Si l'y a des progrès, le juge peut alors modifier les conditions de la garde.

Une étude effectuée par Le Bruno Cormier, psychiatre à l'hôpital Royal-Victoria, après de 41 jeunes meurtriers, de 1950 à 1974, démontre que l'attitude des juges a changé au cours des années. Dans le passé, plusieurs adolescents se retrouvaient devant le tribunal pour adultes.

Ainsi, sur les 41 garçons accusés d'homicide, de 14 à 17 ans, 16 ont été jugés en Cour des sessions de la paix. Un seul a été acquitté et un autre a été reconnu non-coupable pour aliénation mentale. Les sentences allaient de l'emprisonnement à vie à deux ans de pénitencier, la plus petite.

Très souvent, les procureurs de la Couronne (pas spécialement dans les causes de meurtre), préféreraient que l'adolescent, surtout celui qui a un long dossier, se retrouve devant le tribunal des adultes.

« L'évite d'aller devant la Cour d'appel, la bataille étant trop souvent perdue à l'avance. Les juges refusent de déférer les jeunes devant le tribunal pour adultes », explique Me Nancy Moreau.

Procureur au Tribunal de la jeunesse depuis 1981, elle a été particulièrement choquée lors qu'un juge du même tribunal a accordé seulement un an de probation à un adolescent, coupable d'avoir agressé trois personnes qui refusaient de lui donner de l'argent, à la sortie d'une salle de spectacle. Le magistrat a surtout

tenu compte du fait qu'il n'avait pas d'antécédent judiciaire.

« Moi, j'ai vu les cicatrices des victimes. Comment, après cela, puis-je accepter une telle sentence? C'est trop injuste! ». Elle n'a pas interjeté appel, même si elle aurait souhaité une mise sous garde en centre d'accueil de six à neuf mois. « A chaque fois, il faut se battre contre une batterie d'experts. »

Sa collègue Annick Murphy formule les mêmes critiques: « La Cour d'appel est une barrière presque infranchissable. Le jour de l'entrevue, elle était en colère. Un juge avait refusé de transférer à la Cour des sessions de la Paix un jeune délinquant, coupable d'une série d'agressions sexuelles et d'un vol qualifié. Avant les Fêtes, on l'avait même libéré et il avait été arrêté de nouveau. »

« C'est décourageant! On est surpris par la gravité de certains crimes. Ici, auparavant, on ne voyait que des voleurs de radio. Aujourd'hui, il y a tellement de vols par effraction que j'ai peur qu'on en vienne à trouver ça presque normal. »

Les procureurs de la Couronne sont tiraillés entre leur désir de défendre les intérêts de la société et la nécessité d'assurer le bien de l'adolescent. « Le public n'a pas à s'inquiéter; les avocats font, habituellement, toutes les représentations nécessaires », souligne Me Moreau.

L'été dernier, elle a participé à un stage à Toronto. Elle a trouvé les juges beaucoup plus sévères. « Très souvent, on ordonne une mise sous garde dans les cas de vols par effraction, alors qu'ici on recommande la probation ou les travaux communautaires. S'il y avait des gens dans la salle d'audience, ce serait, sans doute, différent. »

Me Moreau a un seul reproche à formuler à l'endroit des centres d'accueil: « Dans bien des cas, ils perturbent des sorties (visite dans la famille, congé de fin de semaine, etc.) beaucoup trop rapidement. »

DEMAIN:
Qu'est-ce que j'aurais pu faire pour commettre un meurtre?

Résultats

Vous pouvez miser jusqu'à 20h00 le jour du tirage.

Tirage du 87-02-28
2 11 16 23 29 45

No. complémentaire: 37
GAGNANTS LOTS
5/6 2 1 068 406,50\$
5/6+ 25 32 289,60\$
5/6 401 1 539,40\$
4/6 21 264 55,80\$
3/6 364 11 10,00\$

Ventes totales: 18 650 185,00\$
PROCHAIN TIRAGE: 87-03-04
GROS LOT APPROX.: 1 500 000,00\$

Provincial

Tirage du 87-02-27
NUMEROS LOTS
2735479 500 000\$
35479 50 000\$
73479 1 000\$
5479 100\$
479 25\$
79 10\$

Tirage du 87-02-27
1 13 26 27 33 35

No. complémentaire: 25
GAGNANTS LOTS
6/6 0 591 614,00\$
5/6+ 1 54 094,00\$
5/6 94 719,30\$
4/6 4126 60,60\$

MISE-TOT: 2 18 31 33
GAGNANTS LOTS
174 287,30\$
Ventes totales: 1 512 863,00\$

PROCHAIN GROS LOT APPROX.: 894 000,00\$



DERNIERS RÉSULTATS ET RÉSULTATS ANTERIEURS

	Semaine du 21-02-87	Semaine du 14-02-87	Semaine du 07-02-87	Semaine du 31-01-87
SAMEDI	976	6783	328	5816
LUNDI	774	1909	270	3218
MARDI	420	8764	277	3100
MERCREDI	193	6587	954	5736
JEUDI	202	6797	353	1573
VENDREDI	449	4865	360	2872

VEUILLEZ NOTER QUE LES TIRAGES DE LA MINI LOTO ET DE L'INTER LOTO FONT RELÂCHE POUR UNE PÉRIODE INDÉTERMINÉE.

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste de numéros gagnants et la liste officielle, cette dernière a priorité.

PROPOSITION D'AFFAIRES

705 HYPOTHEQUES

A A A - BESOIN ARGENT, 1re, 2e hyp. sur bonnes propriétés, avec excellents garanties, poverais 15% à 24% d'intérêts. Courtier, 644-8439.

ACCEPTATION en 7 jours, 1ere et 2e hypothèques, Caisse Pop. St-René Goulet, 321-2610.

APPRENEZ à investir sagement dans les prêts hypothécaires ou biens immobiliers ou économiser d'impôts, potentiel de doubler votre argent de 1 à 5 ans. Courtier, 644-8439.

PRET sur 1ere hypothèque, rapide, Caisse Populaire, 20% de commission, notaire 521-2124.

15% de l'évaluation sur immeuble 1re, 2e HYPOTHEQUE Crédit Vie, 353-3354.

710 OCCASIONS D'AFFAIRES

55 trouvillez l'investissement 5\$ dans l'immobilier. Inventaire de la publicité. Distributeurs de demandes dans la région de Montréal. Potentiel de profits énormes à très court terme. 644-8443.

MAGOG - EQUIPEMENT DE RESTAURANT pour GROS ET DÉTAILS.

Grand local, 3 restaurants, garage, grand stationnement, important potentiel à exploiter. 225-006. Jour: 274-2329; soir: 252-7812; fax: de sem. 1-814-842-8204

INVESTISSEZ République Dominicaine, condos hôtel. 672-0563.

RESTAURANT DANS UNE ÎLE DU SUD

Possède 18 ans d'expérience dans domaine de restauration à titre de concepteur, ayant l'expérience de monter une brigade complète et le pouvoir de faire de l'exportation de bœuf du Canada et beaucoup d'équipement à transporter sur une des îles choisies. Pour de plus amples renseignements communiquez à 327-5938.

SOUS-TRAITEMENTS demandés pour robes, bijoux, lunettes et portefeuilles, pouvant produire une qualité supérieure pour manufacturier et à l'exportation. Cherche occasionnels investissements minimum \$100,000. J'ai pour \$150,000 d'équipement à transporter sur une des îles choisies. Pour de plus amples renseignements communiquez à 327-5938.

710 OCCASIONS D'AFFAIRES

AGENT manufacturier demande pour un fabricant de portes intérieure et extérieure. Demandez André 1-435-4071.

UNIQUE AU MONDE, projets touristiques internationaux, encore quelques associés. Copilots requis \$10,000 minimum, raporter \$15,000 garantis, en dedans de 15 mois. Libres de voyager. Région 514 sons trois 1-800-363-2501. 1-514-227-4472.

ON DEMANDE

Investisseur sérieux recherche concessionnaire d'automobile sur l'île de Montréal ou Rive-sud. De préférence produits japonais ou européen. Pas d'intermédiaire.

Écrire à: La Presse, réf. 5462 C.P. 6041, succ. A Montréal H3C 3E3 8338-1718

712 ASSOCIÉS DEMANDES

EMBOUTILLÉUR d'eau de source naturelle en pleine expansion demande sérieux investisseurs pour projet d'exportation. Tel: 514 861-0345

INVESTISSEUR ou associé demande dans les liquidations de faillites, fonds de commerce et/ou importation-exportation. Potentiel de profits énormes. 644-8443.

714 FRANCHISES

BOUTIQUE de décorations, 550,000. 674-3035, 674-4311.

ISABELLA INSTITUTS DE BEAUTE 378-1817

HILL'S BRACKETTES ET CROSSANTS 378-1843

715 SERVICES FINANCIERS

CONSOLIDATION DE DETTES Consultation gratuite. Pre-faillite, pré-soins. LABBE ASS. 931-8839

FONDS pour commerce, industrie, affaires, placements, etc. DENCOL MTG - 342-1254

718 ARGENT DEMANDE

A A A - BESOIN ARGENT, 1re, 2e hyp. sur bonnes propriétés, avec excellents garanties, poverais 15% à 24% d'intérêts. Courtier, 644-8439.

APPRENEZ à investir sagement dans les prêts hypothécaires ou biens immobiliers ou économiser d'impôts, potentiel de doubler votre argent de 1 à 5 ans. Courtier, 644-8439.

Prêt recherché \$500,000. Garantie offerte: billet à 60 jours, actions privilégiées à dividende de 12% et rachetables. Investissement dans fabrication, secteur industriel. Grande rentabilité de l'entreprise. Appeler Reynald Rallin, 653-1608.

725 TENUE DE LIVRES, DECLARATIONS D'IMPOT

BAS PRIX, Impôt, particulier \$10, propriétaire \$20. 270-0762

IMPOTS à domicile, conseils en avis fiscaux, GILLES 646-1226.

IMPOTS, comptabilité, Leo-Donald Laché 725-7735.

P.A. CONSEILS INC Comptabilité sur ordinateur pour PME, assistance pour crédits, impôts, compagnies et particulières. 341-2204.

TENUE de livres et Impôts sur ordinateur pour tous commerces, \$50 à \$80 par mois, 321-2063.

TENUE de livres, Impôt, prix réduit. 276-2733.

Production Culture Scène INTERNATIONAL

DU RÊVE À LA RÉALITÉ

VOTRE PORTE D'ENTRÉE VERS LE MONDE ARTISTIQUE

Vous désirez faire carrière comme

- Animateur radio/télé?
- Comédien?
- Mannequin?

COMMENT Y ARRIVER?

Avez-vous le potentiel nécessaire? Nicole Simard et Québec Scène International répondent à vos questions avec des ateliers dynamiques.

AU PROGRAMME:

Expression verbale, théâtre, démarche, publicité, mode, trucs du métier, mises en situation, documentation et information sans obligation de votre part.

PRODUCTION QUÉBEC SCÈNE INTERNATIONAL 646-9743

Informers

La Presse et le fait divers



CLAUDE GRAVEL

Directeur de l'information

Avec la série d'articles « Les enfants qui tuent », La Presse est consciente d'aborder un triste chapitre de la vie en société. Un chapitre particulier aussi.

Personne ne prétendra que les jeunes meurtriers soient devenus à ce point nombreux qu'ils constituent un fléau. Leur existence seule défie la raison. Comment en vient-on à tuer à 12 ou 15 ans?

Au Canada, depuis cinq ans, 125 mineurs ont été accusés de meurtre. Au Québec, ils sont une quarantaine. Notre correspondant à Washington, Jean-François Lisée, nous apprenait samedi dernier qu'en 1985, de jeunes Américains de moins de 15 ans s'étaient rendus coupables de 381 meurtres et de 18000 voies de fait graves. Des enfants de moins de 12 ans étaient responsables de 21 meurtres.

Les chiffres ne disent pas tout. Lorsqu'on y regarde de plus près, ainsi que l'a fait notre journaliste Martha Gagnon ces dernières semaines, on constate que, dans la majorité des cas, les victimes étaient des proches des meurtriers. Ces derniers, en majorité des mâles, voulaient se libérer d'une tension insupportable.

Avec la publication de cette série d'articles, il n'y a, de notre part, aucune sympathie envers les meurtriers. Nous avons à dépeindre une réalité. Notre journaliste a su traiter d'une question délicate en respectant les réputations et les personnes. Elle a su cerner les aspects d'une situation qui tire plus les larmes qu'elle ne suscite la colère.

La publication de ce reportage me fournit l'occasion d'aborder un sujet qui, nous le savons d'expérience, ne laisse pas nos lecteurs indifférents: le compte rendu d'affaires criminelles dans La Presse.

Aucun des aspects de l'actualité ne doit être ignoré dans un journal. Les affaires criminelles doivent y trouver leur place,

comme les nouvelles artistiques ou économiques. Nous savons néanmoins, qu'en plus de se conformer aux lois et de faire preuve de bon sens dans le compte rendu de crimes et de procès, un journal doit s'ajuster à ce qu'on pourrait appeler la sensibilité de son public.

Grand quotidien d'information s'adressant à toutes les couches de la société, La Presse est aussi un journal familial dont les responsables à l'information ont appris à tenir compte des réactions de ceux et celles qui l'achètent ou s'y abonnent. Oublier dans nos colonnes les affaires criminelles serait impensable; s'y complaire serait oublier nos responsabilités.

Ces dernières années, cette question a fréquemment fait l'objet de discussions entre les membres de la direction de l'information et nos journalistes de faits divers et de la justice. Jusqu'où faut-il aller dans la description d'un crime? Doit-on toujours nommer les personnes arrêtées par la police? Quel est l'équilibre à maintenir entre notre devoir d'informer le public et le souci de respecter les personnes? Jusqu'où les impératifs de la concurrence peuvent-ils nous entraîner?

Nos lecteurs ont compté pour beaucoup dans notre réflexion. Nous ne sommes pas à l'abri d'erreurs. Il en est certaines que nous avons dû reconnaître. Deux exemples: il y a trois ans, les funérailles d'un motard, décédé dans des circonstances spectaculaires, avaient trouvé place à la première page du journal. La présentation, les textes et les photos suggéraient une certaine sympathie envers les motards. Nos lecteurs et nos lectrices ont été nombreux à s'indigner de ce qu'un journal « comme La Presse » mette l'accent sur cet événement.

En septembre 1983, la police avait arrêté dans les toilettes publiques d'une autoroute un groupe d'adultes mâles qui s'étaient livrés à des actes de grossière indécence. La police avait divulgué leurs noms; nous les avions publiés. Nous n'étions pas les seuls à l'avoir fait. Cela n'était pas une excuse. Nous avons estimé par la suite qu'en pareil cas, le droit du public à l'information ne valait pas que nous brisions des carrières ou des familles.

Vers la même époque, nous avons commandé une étude sur l'information judiciaire dans différents pays occidentaux. Il en est ressorti la nécessité pour les médias de s'autodiscipliner dans leurs descriptions d'affaires criminelles pour éviter que l'Etat, sous la pression de l'opinion, ne renforce sa législation pour protéger la vie privée des citoyens. Nous avons aussi demandé à un juriste de donner une série de cours sur les lois canadiennes et la presse à nos journalistes appelés à traiter des questions criminelles et judiciaires.

Le Conseil de presse du Québec en 1983 a publié une « Réflexion sur les droits et responsabilités de la presse ». Le CPO croyait que le droit à l'information et la liberté de presse seraient compromis si les médias devaient cesser d'informer la population sur les drames humains et sur les faits divers. Il demandait que la presse manifeste « à l'endroit des victimes et de leurs proches tout le respect qui leur est dû, en évitant les détails qui ne sont pas d'intérêt public et qui, souvent, n'ont rien à voir avec l'incident rapporté ».

Il faut, statuait encore le Conseil, « prendre les plus grandes précautions pour éviter d'exploiter le malheur d'autrui ».

À La Presse, ces notions nous guident dans la « couverture » du fait divers. Loin de nous présenter en exemple à l'ensemble des médias, nous tentons humblement, jour après jour, d'informer nos lecteurs sur ces aspects plus tristes de la vie en société. Nous tentons de le faire dans le respect des lois, en protégeant le droit du public d'être informé des affaires criminelles et en ne cédant pas à la tentation du sensationnalisme.

Longtemps, les faits divers dans les médias — les « chiens crassés » disait-on encore récemment — ont été considérés comme le fastidieux mais nécessaire début d'une carrière de journaliste. Cette époque est révolue. Le fait divers, ainsi qu'on désigne généralement les questions criminelles et judiciaires, exige du journaliste des nerfs solides et un bon jugement, un sens de l'observation au-dessus de la moyenne, des réflexes rapides, une connaissance pratique des lois de la presse, une maîtrise, enfin, de la langue française, la précision et la clarté étant essentielles dans ce domaine.

Malenfant veut intenter une poursuite de \$15 millions contre la CSN

d'après Presse Canadienne CHICOUTIMI

L'homme d'affaires Raymond Malenfant, propriétaire des motels Universel, du Manoir Richelieu et du centre de ski Mont Grand-Fonds, intentera une action en dommages et intérêts pouvant aller jusqu'à \$15 millions contre la CSN et son président, Gerald Larose.

C'est ce qu'il a déclaré hier à l'hebdomadaire Le Progrès-Dimanche, qui l'a joint à son domicile de Québec.

L'homme présentera aussi une demande d'injonction contre la CSN, pour l'empêcher de diffuser la publicité qu'elle s'approprie à faire au pays et aux États-Unis et qui demandera aux gens de ne pas encourager les entreprises Malenfant.

« Moi, je n'ai signé aucun contrat avec la CSN et je ne peux comprendre qu'on s'en prenne à moi et à mes biens de façon aussi rude. Je ne me laisserai pas faire, a dit M. Malenfant. Si Larose a fait des erreurs, c'est pas à moi de les payer. »

Joint au téléphone hier soir, le directeur de l'information à la CSN, M. Michel Rioux, n'a fait aucun commentaire, se contentant de dire que la situation sera évaluée en temps et lieu.

Rappelons qu'un conflit dure depuis décembre 1985 au Manoir Richelieu, où le syndicat des employés affilié à la CSN tente de faire réembaucher ses membres, que M. Malenfant n'a pas voulu engager après avoir acquis l'établissement du gouvernement du Québec. Le contrat liant le syndicat aux exploitants précédents de l'hôtel.

ATR De son côté, l'Association touristique régionale de Charlevoix menace elle aussi de poursuivre la CSN en recours collectif si la centrale met sa menace de publicité anti-Malenfant à exécution.

« Au lieu de poursuivre la CSN, l'ATR devrait poursuivre Raymond Malenfant et sa famille, qui ont fermé le mont Grand-Fonds aux touristes cet hiver », a répondu la centrale syndicale dans un communiqué, hier.

« Peu au fait des lois régissant les relations de travail au Québec, cette association touristique contrôlée par une poignée d'aubergistes de Pointe-au-Pic ne semble pas connaître la différence entre une grève et un lock-out », a soutenu dans le communiqué le vice-président de la CSN responsable du dossier, M. Roger Valois.

Le mont Grand-Fonds est en effet fermé depuis deux mois à la suite d'un lock-out.

Langues officielles: les amendements seraient soumis ce printemps

Presse Canadienne OTTAWA

Promis depuis longtemps, les amendements à la Loi des langues officielles pourraient enfin être soumis au Parlement ce printemps.

Grand gardien du bilinguisme gouvernemental, M. D'Iberville Fortier affirme être encouragé par le nombre de rencontres tenues en février entre les fonctionnaires fédéraux et divers groupes intéressés par les modifications proposées.

« Il nous faut maintenant don-

ner le temps nécessaire aux fonctionnaires pour faire rapport aux responsables politiques », a déclaré M. Fortier, qui est commissaire aux langues officielles.

Pour sa part, Mme Françoise Guénette, du cabinet du secrétaire d'Etat David Crombie, a expliqué que le processus de consultation avait nécessité plus de temps que prévu, retardant le dépôt des amendements aux Communes.

En décembre, le premier ministre Brian Mulroney avait promis que d'importants amendements à la loi seraient soumis au Parlement dès le début de 1987.

Le test du Cruise est reporté

Presse Canadienne COLD LAKE, Alberta

Le deuxième essai du missile de croisière américain en 1987 en territoire canadien, et le huitième depuis 1983, a été remis hier pour une deuxième fois.

Le test devait avoir lieu vendredi mais a été annulé à cause du mauvais temps. Il avait été annoncé pour samedi matin, mais un porte-parole des Forces armées canadiennes a confirmé que le missile Cruise ne sera lancé qu'aujourd'hui entre 7h30 et 9h30, au-dessus de la mer de Beaufort.

Le mauvais temps qui sévit actuellement dans l'ouest du pays empêche le décollage des avions qui doivent suivre l'engin durant son vol, sur une distance de 2 200 kilomètres.

havre DES prairies

CONDOMINIUMS

AU BORD DE L'EAU

de 76,000\$ à 129,000\$

4094 rue de la Seine, Laval (BOUL. LEVESQUE PRES 87e AVE.)

682-3553

MERCI BISCO-DIÈTE!

MAIGRIR: LA PREUVE EST MAINTENANT ÉTABLIE

Voici des témoignages recueillis par l'Institut National de l'Obésité du Canada de personnes reconnaissantes d'avoir utilisé le biscuit qui fait maigrir.

BISCO-DIÈTE UNE MÉTHODE VRAIMENT EFFICACE POUR MAIGRIR



Mlle Sylvie Ouellette: cuisinière

« À 25 ans et après 4 ans de tâtonnements j'ai enfin trouvé la solution à mon problème de poids. J'ai perdu 28 livres et je suis maintenant à mon poids normal de 123 livres. J'en étais rendue à 151 livres et j'étais désespérée: trop grosse et mal dans ma peau je ne sortais plus. Je n'avais plus de vêtements à porter, tout était trop petit. J'ai essayé Bisco-Diète et j'en ai adoré le goût dès le premier. Mais ce qui m'a le plus surpris c'est qu'il coupe complètement la faim. Et je n'ai jamais été aussi en forme. »

construction et comme vous le savez on n'a pas beaucoup de temps pour prendre nos repas. Maintenant je dine avec Bisco-Diète et un café. Et je n'ai pas faim de tout l'après-midi. Ça coupe vraiment la faim. Je suis plein d'énergie et je maigris quand même. C'est un succès sur toute la ligne. J'ai trouvé la solution: Bisco-Diète. »

dors mieux et mes amies me demandent le secret de cette bonne humeur. Elles le découvriront en lisant ce journal. D'ailleurs, plusieurs ont suivi mon exemple et ne jurent plus que par Bisco-Diète. »

nous jouons au hockey et ils n'en reviennent pas de ma performance. Il m'arrive de manger un biscuit 15 minutes avant le party. Le déborde d'énergie, c'est incroyable. »



Mlle France St-Georges: secrétaire

« J'ai perdu 20 livres en trois semaines grâce à Bisco-Diète de l'Institut National de l'Obésité du Canada. Ce produit me fut d'une grande aide. Quand je cuisine, il m'arrive souvent de goûter à mes

petits plats et je me devais de réagir, les biscuits qui font maigrir m'ont facilité la tâche. C'est efficace, ça marche. »



Mme Guyline Généreux: représentante

« Je suis une personne active et quand le nervosité prend le dessus, j'ai tendance à m'emballer. Je peux engraisser de dix livres en deux semaines. Et maintenant, grâce à Bisco-Diète, j'ai perdu ce 10 livres en deux semaines. Je suis beaucoup plus détendue, je



M. Sacha Guérin: débrosseur

« Moi j'avais 12 livres à perdre et croyez-le ou non je les ai perdues en 12 jours. Mes collègues, de travail n'en croyaient pas leurs yeux. Au début, ils riaient même de moi et de mes biscuits pour maigrir. Ils se sont vite rendus à l'évidence: je maigrissais et j'étais plus en forme qu'eux. Deux soirs par semaine



Mme Huguette Brodeur: préparée aux services

« J'ai essayé tous les régimes dans ma vie. Des diètes, le jeûne, le yoga, la méditation et même l'hypnotisme. Sans succès. Je ne pouvais perdre mes 20 livres en trop. Pour la première fois j'ai réussi, et ce, grâce à Bisco-Diète. Les résultats sont miraculeux: j'ai perdu 19 de ces 20 livres que j'avais en trop. J'en suis très reconnaissante. »



L'EMBOINPOINT ENFIN VAINCU

POUR MAIGRIR RAPIDEMENT

BISCO-DIÈTE LE BISCUIT QUI FAIT MAIGRIR

● sans effort

UN SUCCÈS ÉCLATANT

UNE DÉCOUVERTE IMPORTANTE. Enfin, un produit vraiment efficace et scientifique pour maigrir. Un produit découvert et perfectionné grâce à une subvention du C.N.R.C., le Conseil National de la Recherche du Canada.

SANS EFFORT

BISCO-DIÈTE, dont l'efficacité a été prouvée en laboratoire alors que 21 personnes ont participé à un test rigoureux.

En 20 jours, elles ont perdu entre 8 et 18 livres sans effort, résultats dûment vérifiés par un observateur et disponibles à nos bureaux.

Depuis, des milliers de gens qui avaient tout essayé ont enfin connu des pertes de poids incroyables. Pour la première fois, on peut dire que l'embonpoint peut facilement être vaincu.

FACILE ET PRATIQUE

BISCO-DIÈTE convient aux gens de tous les âges. C'est vraiment une méthode pour toute la famille. Les personnes qui veulent maigrir, mais aussi les hommes d'affaires et les athlètes découvrent que BISCO-DIÈTE a tout pour remplacer un repas: minéraux, vitamines, protéines et glucides. Sans à mélanger, pas de lait ni d'eau. Seulement 230 calories. Toujours disponible dans le sac à main, l'attache-casque ou le coffre à gants. Avec fibres alimentaires pour éviter la constipation souvent provoquée par les produits qui ont mélangé au lait et qui ne donnent pas de volume intestinal. Une approche des plus nouvelles et modernes.

POUR MAIGRIR RAPIDEMENT

BISCO-DIÈTE est enfin disponible grâce au Conseil National de la Recherche du Canada (C.N.R.C.) et à l'Institut National de l'Obésité du Canada (INOC). BISCO-DIÈTE a été mis au point en octobre 85 et testé, perfectionné et amélioré depuis. Des techniques révolutionnaires de cuisson permettent pour la première fois de conserver la valeur de tous les ingrédients incorporés. Vous maigrissez rapidement et facilement. Donnez-nous un coup de fil, écrivez-nous ou mieux, passez nous voir. Nous avons les preuves écrites de ce que nous avançons.

Au plaisir de vous rencontrer. La direction de l'INOC

INFORMATIQUE NUTRITIVE

Par repas (60 g)	Analyse par 100 g
Calories	230
Protéines	13,8 g
Glucides	25,4 g
Lipides	8,0 g
Acide Linoléique	3,4 g
VITAMINES:	
Vitamine A	1600 UI
Vitamine D	50 UI
Vitamine C	13,5 mg
Vitamine E	6,2 UI
Thiamine (B1)	0,55 mg
Riboflavine (B2)	0,70 mg
Niacinamide (B3)	7,70 mg
Pyridoxine (B6)	0,80 mg
d-pantothenate (B5)	1,50 mg
Vitamine (B12)	1,25 mg
Acide Folique	0,065 mg
Biotine	0,016 mg
MINÉRAUX	
Calcium	314 mg
Phosphore	259 mg
Potassium	380 mg
Sodium	325 mg
Magnésium	114,0 mg
Fer	4,0 mg
Manganèse	4,0 mg
Iode	40,0 mg
Currie	0,65 mg
Zinc	3,10 mg



« J'AI PERDU 38 LIVRES »

Paulette Paquin, 44 ans, de Tracy

ACHAT EN PERSONNE A NOS BUREAUX CURE DE 14 JOURS \$35 seulement

BON DE COMMANDE

INOC INSTITUT NATIONAL DE L'OBESITÉ DU CANADA POLYCLINIQUE 6897, rue St-Denis, Montréal, Qué. H2S 2S3

Vanille Chocolat

Tél.: 397-1394

JEAN-TALON

NOM _____

ADRESSE _____

VILLE _____

PROVINCE _____ CODE _____

ÂGE _____ TÉLÉPHONE _____

Cure de 14 jours (\$39.95) Mandat-poste

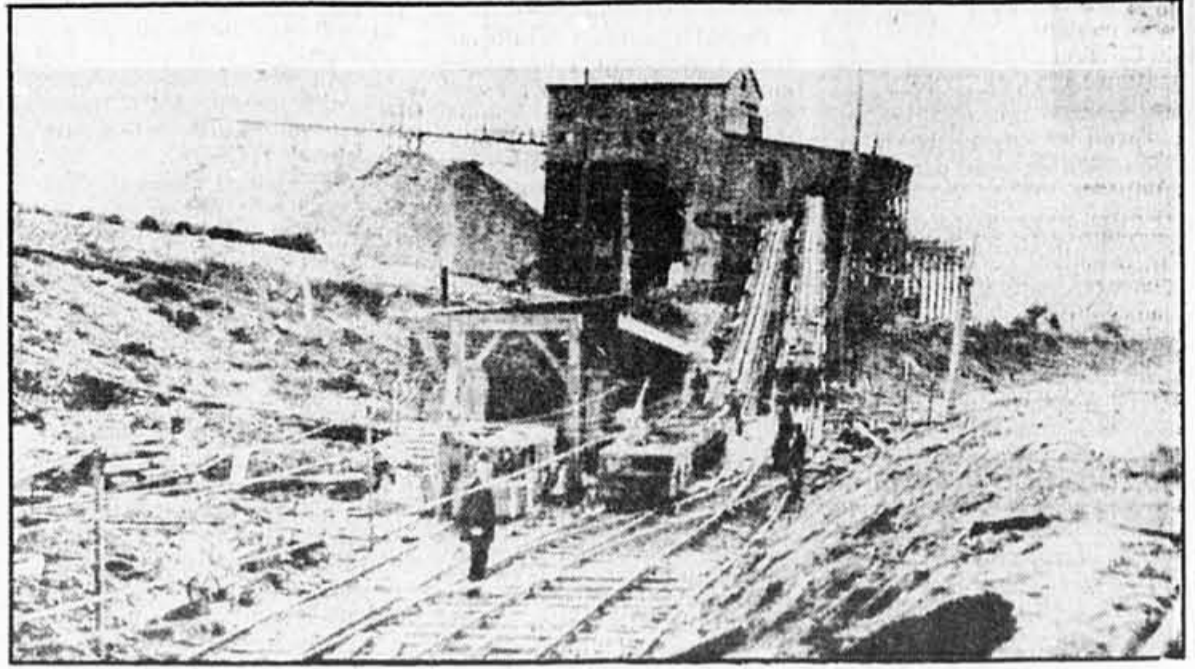
Cure de 28 jours (\$74.95) Chèque ci-joint au montant de \$ _____

Ville-Mont-Royal doit son existence à l'imagination et à l'esprit d'entreprise de deux hommes d'affaires engagés dans le forage du tunnel ferroviaire sous le mont Royal.



Les taupes du tunnel à l'oeuvre

PHOTO ARCHIVES DE CN RAIL



Le concasseur temporaire, érigé à la sortie nord du tunnel, vers 1913.

PHOTO ARCHIVES DE CN RAIL

Le tunnel du mont Royal

GUY PINARD



Lorsqu'il est question des principales voies de circulation de Montréal, on pense généralement aux grands axes routiers qui quadrillent l'île, ainsi qu'aux ponts et aux tunnels qui permettent de s'en échapper en voiture, en chemin de fer ou en métro. Mais combien d'entre vous songeraient un instant à inclure le tunnel du Canadien National sous le mont Royal?

Pourtant, le 8 juillet, on célébrera le 75^e anniversaire du début du forage de cet ouvrage aussi gigantesque qu'hasardeux, entrepris grâce à l'impulsion et à la ténacité de trois hommes, Henry K. Wicksteed, Sir William Mackenzie et Sir Donald Mann. À l'âge d'or du chemin de fer au Canada, dans les années 50, cette voie souterraine était empruntée par près de 150 trains par jour.

Le fruit de la nécessité

Comme bien d'autres projets de même nature, le tunnel du mont Royal doit son existence beaucoup plus à une nécessité du moment qu'à un éclair de génie. Car si le chemin de fer Canadien Northern avait pu atteindre le centre-ville de Montréal par un autre moyen, on peut supposer qu'on n'aurait jamais dépensé \$5 millions (en dollars de 1918!) pour la construction d'un tunnel utilisé par seulement 16 trains par jour à l'époque!

Pour bien comprendre tous les aboutissants de la décision de percer un tunnel sous le mont Royal, il faut d'abord faire le point sur la situation qui prévalait dans le réseau ferroviaire montréalais vers 1910, lorsque Henry K. Wicksteed, chef ingénieur des arpenteurs du chemin de fer Canadien Northern, fit sa suggestion.

Au début des années 1910, trois sociétés ferroviaires principales desservaient Montréal. Le Canadien Pacifique possédait deux gares-terminus, la gare Windsor et la gare Viger (elle avait remplacé la gare Dalhousie au tournant du siècle). Le Grand Tronc aboutissait lui aussi au centre-ville, à la gare Bonaventure. Mais le Canadien Northern devait se contenter d'une gare minable (démolie en 1947), rue Moreau, dans l'Est de la ville.

Fondé en 1896 par Sir William Mackenzie et Sir Donald Mann pour desservir d'abord le Nord-Ouest du pays, le Canadien Northern obtint en 1903 du gouvernement de Sir Wilfrid Laurier, la permission de construire un troisième réseau transcontinental, projet concrétisé en 1915.

Le Canadien Northern désirait évidemment s'installer au centre-ville comme ses concurrents. Sauf pour éviter de croiser les voies des autres sociétés ferroviaires et pouvoir se raccorder au chemin de fer du port de Montréal, l'emplacement-cible devait forcément se trouver à l'intérieur d'un quadrilatère délimité par le square Victoria et les rues Sherbrooke, Windsor (l'actuel rue Peel), et de LaGauchetière.

Le choix de l'emplacement

Le premier terrain envisagé, sensiblement à l'emplacement actuel du cinéma Parisien (alors connu sous le nom de théâtre Orpheum), fut vite abandonné, à cause de la spéculation qui avait poussé le prix à un niveau inacceptable. Le Canadien Northern jeta alors son dévolu sur un terrain délimité par les rues de LaGauchetière, Nazareth et Dalhousie, auquel il adjoignit d'autres espaces portant quelques bâtiments vétustes dans le quadrilatère formé par les rues Mansfield, Cathcart, Sainte-Monique (aujourd'hui disparue) et Dorchester.

Une fois l'emplacement de la gare choisi, il fallait déterminer le moyen d'y amener les voies. La première solution envisagée consistait à contourner la montagne par l'est. Elle fut vite écartée à cause des coûts exorbitants qu'aurait engendrés l'expropriation. C'est alors que Wicksteed eut la brillante idée — le chemin le plus court entre deux points n'est-il pas la ligne droite? — de percer un tunnel sous la monta-

gne, dont les quelque 700 pieds de hauteur représentaient un barrage formidable.

On savait où serait située la sortie sud du tunnel, restait à déterminer la sortie nord. Après avoir envisagé pendant un moment la possibilité de la construire à proximité de Fletcher's Field (l'actuel parc Jeanne-Mance), le Canadien Northern opta pour un territoire non développé, au nord-ouest du mont Royal. La société acheta donc deux terrains, l'un près de Cartierville pour le triage, et un autre à la sortie nord du tunnel.

En acquérant ce dernier terrain d'environ trois milles carrés, la société désirait le lotir afin d'y ériger une ville modèle, avec l'espoir que la revente contribuerait au financement du projet; pour cela, des fonds avaient été levés en Europe par les frères Lazard.

Le projet devint réalité, du nom de Ville-Mont-Royal, remarquable pour ses rues qui convergent toutes vers la gare, par opposition à l'habituelle grille qui privilégiait les rues à angle droit. La vente des terrains commença dès 1912.

Le forage du tunnel

Afin de faciliter le financement, les promoteurs Mackenzie et Mann durent obtenir une charte fédérale. Les «lettres patentes» furent émises le 12 août 1911 au nom de «Canadian Northern Tunnel and Terminal Co. Ltd.», société dont toutes les actions étaient la propriété de Mackenzie, Mann and Co. Ltd. Plus tard, le nom de la compagnie fut changé à «Mount Royal Tunnel and Terminal Co. Ltd.»

Des le départ, il fut convenu que le tunnel à deux voies et la ligne ferroviaire jusqu'à la cour de triage de Cartierville seraient électrifiés.

Le forage commença le 8 juillet 1912 aux deux extrémités du tunnel séparées par une distance de 16 315 pieds. Lorsque les deux équipes se joignirent à une profondeur de 620 pieds sous le sommet du mont Royal, le 10 décembre 1913, 18 mois après le début des travaux, l'écart était de seulement un quart de pouce dans la pente (0,6 p. cent ou environ 40 pieds au mille), et de moins d'un pouce dans l'alignement. Le résultat était absolument remarquable.

Au moment de la construction, on avait envisagé de construire deux stations souterraines, l'une à la hauteur du chemin de la Côte-Sainte-Catherine, l'autre sous l'observatoire du mont Royal, avec l'espoir que cette dernière station permettrait d'éliminer le disgracieux funiculaire qui circulait du côté nord du mont Royal.

Après avoir employé des chevaux pour l'évacuation des matériaux au début des travaux, on décida d'essayer de petites locomotives à essence, vite abandonnées à cause des émanations de gaz qui viciaient l'air du tunnel, forçant les employés à débrayer pendant de longs moments. Finalement, on remplaça les moteurs à essence des petites locomotives par des moteurs électriques et le tour fut joué. C'est d'ailleurs à bord d'un de ces trains que dirigeants et ingénieurs effectuèrent la toute première traversée du tunnel, dans l'après-midi du 10 décembre 1913.

L'excavation progressa à un taux moyen de 420 pieds par mois, avec une

crête de 810 pieds. Au total, on excava environ 13 000 verges cubes de terre et 390 000 verges cubes de roc, surtout de la pierre calcaire de Trenton très dure.

Le roc sorti du côté sud était vendu à un entrepreneur, mais du côté nord, le Canadien Northern avait érigé un concasseur à la rue Simcoe. D'une capacité de 1 600 tonnes par jour, le concasseur fournissait la pierre de ballast et la pierre à béton requises pour le projet.

Les travaux ne se déroulèrent pas sans problèmes. Ainsi, l'hon. H.B. Rainville faillit compromettre l'entreprise en obtenant une injonction qui força un arrêt momentané des travaux. M. Rainville réclamait la propriété du tunnel sous sa maison, mais heureusement pour le Canadien Northern, l'affaire fut rapidement réglée hors cour.

La Première Grande Guerre causa encore plus de problèmes au Canadien Northern puisqu'elle mit temporairement fin aux travaux, à cause de l'impossibilité d'obtenir les matériaux requis. En fait, le bétonnage du tunnel ne fut terminé qu'en décembre 1916, soit trois ans après la fin du forage.

Le premier train régulier à emprunter le tunnel, le 21 octobre 1918, était tiré par la locomotive 601 (101 aujourd'hui) et il se dirigeait vers Ottawa et Toronto avec ses six voitures. À bord se trouvait S.J. Hungerford, qui accéda plus tard à la présidence du Canadien National. Cependant, aucune cérémonie officielle ne marqua l'événement, l'épidémie de grippe espagnole interdisant tout rassemblement public.

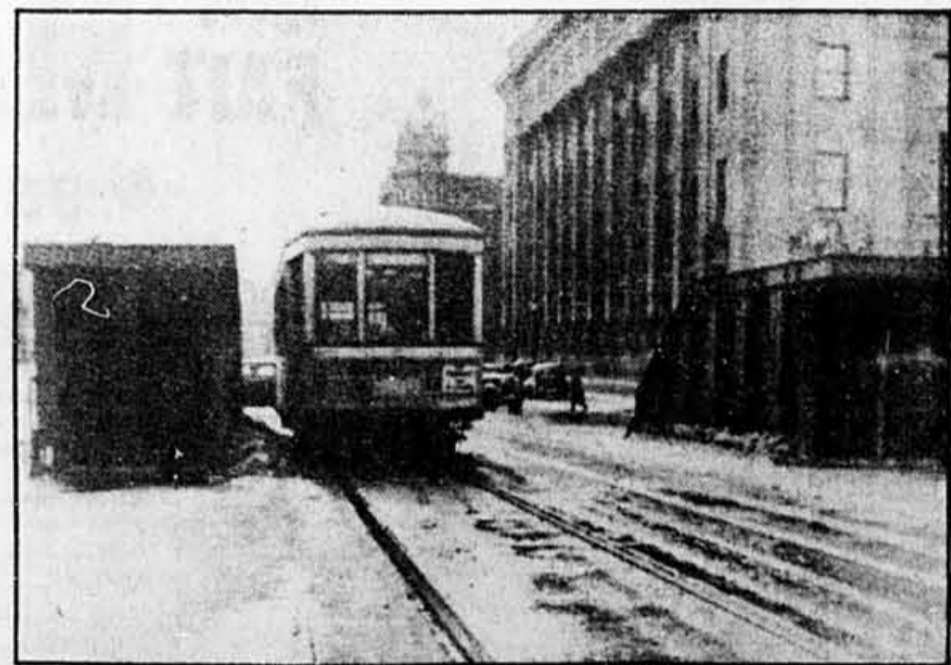
La gare «temporaire»

À l'extrémité sud du tunnel, située rue de LaGauchetière, il avait été convenu de construire la gare un peu à la manière de la gare Pennsylvania, à New York, les voies ferrées se trouvant à une profondeur de 50 pieds au-dessous du niveau de la rue. Au sud de la gare, une cour de triage surélevée était prévue entre les rues Nazareth et Dalhousie, au-dessus des rues Saint-Antoine, Saint-Jacques et Notre-Dame.

Le Canadien Northern souhaitait également que la nouvelle gare soit raccordée au système de tramways, en attendant la construction du métro dont on parlait déjà à l'époque. D'ailleurs, pendant de longues années, rue Dorchester, les usagers du transport en commun pouvaient, dès leur descente du tramway à l'angle de la rue Mansfield, atteindre le niveau de la gare à partir d'îlots construits au milieu de la rue Dorchester.

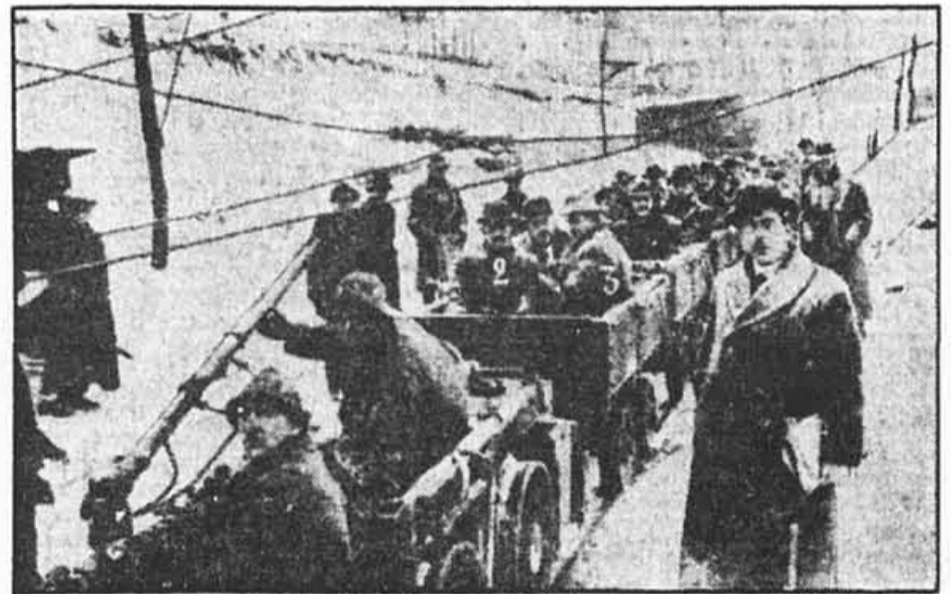
Considérée comme temporaire, la gare en béton armé se trouvait à 12 pieds du trottoir. Cinq portes cintrées protégées par une marquise permettaient l'accès à la salle des pas perdus de 100 pieds sur 60 sur 30 de hauteur. De magnifiques escaliers à balustrade en laiton donnaient accès aux trois plateformes.

On était évidemment loin du gigantesque projet conçu par Mackenzie et Mann au début des années 1910, alors qu'ils avaient rêvé de construire, au-dessus des installations ferroviaires un gigantesque développement résidentiel



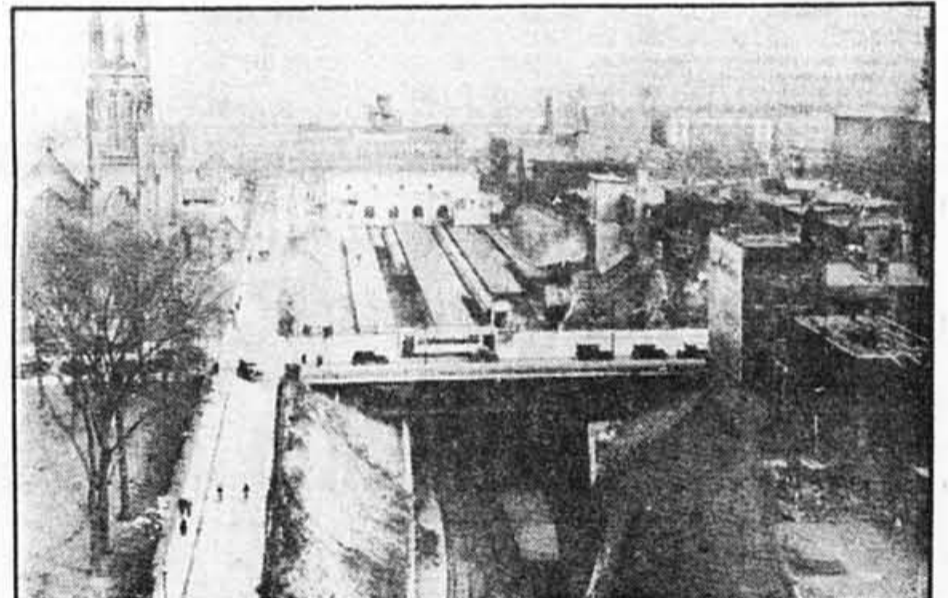
Angle des rues Mansfield et Dorchester, des escaliers permettaient aux usagers du tramway de descendre directement à la gare.

PHOTO ARCHIVES DE CN RAIL



PHOTOTHÈQUE LA PRESSE

Le premier «train» à franchir le tunnel se prépare à pénétrer par l'extrémité nord, le 10 décembre 1913. Pour la circonstance, on avait aménagé quelques wagons-tombereaux utilisés pour évacuer la pierre du forage, et tirés par une petite locomotive électrique.



PHOTOS ARCHIVES DE CN RAIL

À l'avant-plan, la rue Dorchester, et à l'arrière-plan, la gare «temporaire», rue de LaGauchetière.

et commercial qui devait englober quatre édifices de 10 étages en forme de «U» occupant tout le quadrilatère, de la rue Sainte-Catherine à la rue de LaGauchetière, entre les rues McGill College et Mansfield. Ils ne pouvaient cependant pas se douter qu'un demi-siècle plus tard, l'emplacement serait utilisé pour y ériger un édifice très original, la Place Ville-Marie, noyau d'un nouveau concept, la «ville souterraine».

La Gare centrale

Il faudra attendre 1927 avant que Sir Henry Thornton, président du Canadien National System (ancêtre du Canadien National) ne réactive le projet de gare, beaucoup plus modeste que celui des architectes Warren et Wetmore, en 1910. Mais le nouveau projet impliquait néanmoins la consolidation de tous les trains du chemin de fer qui aboutissaient alors aux gares Bonaventure et Moreau, à la gare «temporaire» de la rue de LaGauchetière et au terminus de la Montreal & Southern Counties Co., au pied de la rue McGill.

On entreprit d'excaver des deux côtés de la rue Dorchester, au nord pour l'installation de voies additionnelles, au sud pour la gare, mais le 4 octobre 1931, les difficultés financières de la société forcèrent l'arrêt des travaux. Pendant quelques années encore, la gare temporaire ne desservait que les trains urbains en provenance du Nord-Ouest.

Les travaux de la Gare centrale reprirent en 1938, mais les plans furent encore une fois réduits. Ainsi, les tramways de la M&S.C. demeurèrent à leur terminus de la rue McGill jusqu'à leur disparition le 13 octobre 1956. La Gare centrale fut ouverte à la circulation ferroviaire le 14 juillet 1943.

Dans ses meilleures années, le tunnel accueillait pas moins de 146 mouvements de trains par jour, un nombre qui a considérablement diminué depuis.

Mais malgré cet achalandage, un seul accident majeur est survenu dans le tunnel depuis son ouverture. Le 12 janvier 1946, deux trains se tamponnèrent près de la sortie sud du tunnel. Ils prirent feu, et il fallut fermer le tunnel

pendant deux semaines. Pas moins de quatre employés du CN trouvèrent la mort dans l'accident, mais heureusement les trains ne transportaient aucun passager.

Construit au coût de \$5 501 901, le tunnel est utilisé presque exclusivement pour les trains de banlieue de Deux-Montagnes. Il fut question jadis d'utiliser cette voie privilégiée pour l'instauration d'une nouvelle ligne de métro, mais ce projet n'a jamais vu le jour.

Ironie du sort, Sir William Mackenzie et Sir Donald Mann n'étaient même plus là au moment de l'ouverture officielle. Écrasée par les dettes, la société Canadien Northern fut nationalisée en 1917 et devint éventuellement l'une des plus importantes composantes du Canadien National.

Sources: Anthony Clegg: *The Mount Royal Tunnel* — Archives du Canadien National: documents divers — Association canadienne des automobilistes: *Héritage du Canada* — Centre d'études en enseignement du Canada inc.: *Horizon Canada*.

REPERES



Nom: Tunnel du mont Royal. Métro: Station Bonaventure, direction Gare centrale. Il faut prendre un des trains de banlieue de la ligne Deux-Montagnes de la STCUM pour franchir le tunnel et en revenir.

T Ê T E S D ' A F F I C H E

Guy Pinard



Visiteur de marque

René le Clère, secrétaire général de la Société des écrivains canadiens, accueillait récemment **Bernard Tournois**, directeur du CIRCA (Centre international de recherche, de création et d'animation) à la Chartreuse de Villeneuve-lez-Avignon, et directeur de l'École internationale d'art, à Luminy, en France.

Parmi les autres invités, on remarquait la présence de **Hervé Miot**, adjoint à l'attaché culturel du consulat général de France à Montréal; **Genevieve de La Tour Fondue-Smith**, présidente de la Fédération des alliances françaises du Canada; **Jean-Pierre Duquette**, secrétaire général de l'Académie canadienne-française; **Georges Héral**, président de la Société des écrivains canadiens; **Jean-Louis de Quimper**, représentant du ministère des Affaires extérieures du Canada, ainsi que **Marguerite Beaudry** et **Dominique Blondeau**, écrivains.

Le thé s'est terminé par quelques pièces interprétées au clavecin par M. le Clère.

AU GÉNÉRIQUE



Les Ballets Jazz en Australie

Les Ballets Jazz ont fait escale à Perth au cours de leur tournée en Asie et en Australie, où ils ont fait une promenade en mer à bord du Blue Onyx, le voilier des Canadiens **Leon et Jackie Simard**. Et **Genevieve Salbaing**, directrice artistique de la troupe de ballet, n'a pas hésité à prendre la barre!

L'ensemble de saxophones de la classe de **André Pelchat** et l'ensemble de cuivres de la classe de **Jean-Louis Gagnon** participeront au concert Musiqam offert par l'UQAM, mercredi, à 20 h, au studio-théâtre Alfred Laliberté.

Un dirigeant d'entreprise, **Louis Marchand**, un relationniste, **Jacques Filteau**, et un recruteur, **Charles Belle Isle**, parleront du rôle du relationniste, lors d'un atelier de travail organisé par la Société des relationnistes du Québec, mercredi, à 9 h, à l'hôtel Le Méridien. **Manon Venat**, présidente du Bureau de commerce de Montréal, sera la conférencière lors du déjeuner-causerie qui suivra. Pour informations: 875-0679.

Roger D. Landry, président et éditeur de *La Presse*, sera le conférencier lors du dîner-causerie de la Chambre de commerce LaSalle-Verdun, mercredi, à 18 h, au buffet Rose Rosse. Pour informations: 365-4575.

Le **Dr Henry Morgentaler** traitera du problème de l'avortement en sol canadien lors d'une conférence organisée par le Département de sciences politiques de l'Université Concordia, mercredi, à 18 h, au 1455, boulevard de Maisonneuve ouest. Pour informations: 848-7474.

Ludmilla Chiriaeff et l'équipe de l'École supérieure de danse du Québec présenteront, jeudi, à 13 h, à l'école primaire Barclay, un spectacle éducatif tout-à-fait inédit et intitulé *Le ballet à travers les siècles*. Par le biais de 11 ballets chorégraphiques signés par **Jean Leger**, **Fernand Nault** et **Nicole Vachon**, ce spectacle commenté fait revivre l'évolution du ballet au fil des siècles. Pour informations: 849-8681.

Marcel Brisebois, directeur du Musée d'art contemporain, présidera, jeudi, à 17 h, à la galerie Roy-Duluth, 3877, rue Saint-Denis, à l'inauguration de l'exposition d'art carcéral *Prix Arcad-Raymond Boyer*, qui regroupe des oeuvres de détenus de prisons québécoises. L'exposition se poursuivra ensuite jusqu'au 14 mars. Pour informations: 663-2496.

Tsukasa Abe, consul général du Japon à Montréal, présidera au lancement montréalais du roman *Katana*, écrit par **Paul Ohl**, mercredi, à 18 h, au siège social de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal.

Le Groupe interdisciplinaire pour l'enseignement et la recherche féministe présentera le film *Jean Desprez ou les contes des mille et un jours*, de **Yolande Cadrin-Rosignol**, mercredi, à 19 h, au pavillon Hubert Aquin de l'UQAM. Pour informations: 282-3669.

A mardi

MONTRÉALAIS DANS L'ACTUALITÉ EN...

1887 Les huit dirigeants de la compagnie de téléphone Bell du Canada étaient tous réels il y a 100 ans. Le groupe ne comprenait qu'un francophone, l'hon. **J.R. Thibodeau**. Par ailleurs, l'hon. **Juge Baby** procédait à l'ouverture officielle de la session d'hiver de la Cour criminelle.

1937 À l'occasion d'une conférence prononcée à Montréal, il y a 50 ans, **Henri Bourassa** réaffirmait sa confiance en une politique de nationalisme canadien. Enfin, l'architecte **Charles David** méritait un prix d'honneur, à Toronto, pour son projet pour l'école Louis-Hébert de Rosemont.

1962 « Je ne suis ni pour ni contre le séparatisme », disait le chanoine **Lionel Groulx**, il y a 25 ans, devant les membres de la Société Saint-Jean-Baptiste de Vaudreuil. Enfin, le lanceur **Claude Raymond** partait de Montréal avec la ferme intention de mériter un poste régulier avec les Braves de Milwaukee, de la Ligue nationale de baseball.

PERSONNALITÉ - MYSTÈRE

Gracieuseté de SEARS

En proposant la photo du premier ministre **Brian Mulroney**, dimanche dernier, je m'attendais certes à ce que le courrier soit abondant (390 lettres) et je savais pertinemment que l'identification de la personnalité-mystère ne causerait aucun problème (ce que certains m'ont



d'ailleurs reproché, en disant que c'était aussi facile que la plus difficile des questions de l'« Ultra-quiz Lance et compte »). Mais jamais je n'aurais pensé ne recevoir qu'une seule mauvaise réponse! Cette lectrice a cru reconnaître **Marc Legault** qu'elle avait côtoyé précédemment à titre de figurante dans un film consacré au frère André, qui sera bientôt projeté sur nos écrans. A tout événement, le taux de bonnes réponses s'est situé à 99,74 p. cent, le meilleur depuis le début de ce petit concours.

Parmi toutes les bonnes réponses, nous avons tiré au sort la lettre de **Richard Vezina**, de Saint-Roch-de-l'Achigan, qui devenait ainsi le quatrième et dernier finaliste du tirage de février. **Paul Longpre**, secrétaire de la rédaction, a ensuite tiré au sort le nom de la gagnante de prix de \$100, gracieuseté des magasins Sears et de *La Presse*, en l'occurrence **Lise Boucher**, de la 41^e avenue, à Montréal. Le prochain tirage aura lieu le vendredi 27 mars, à 11 h, avec la participation de quatre finalistes encore une fois.

La personnalité-mystère de cette semaine n'est pas facile à identifier. On peut dire de ce personnage qu'il se trouve parmi les grands de la mode québécoise, et que son nom a récemment défrayé la manchette du cahier de mode de *La Presse*. Si vous reconnaissez cette personne, vous pouvez le faire savoir en écrivant le plus rapidement possible à TÊTES D'AFFICHE, *La Presse*, 7, rue Saint-Jacques, Montréal, Québec H2Y 1K9. Prière de joindre la date de parution à la réponse.



Votre argent est-il en sécurité dans les guichets automatiques?

Canadian Press

Quatre clients de la banque Toronto Dominion prétendent que quelqu'un a dû avoir accès à leurs comptes bancaires via le guichet automatique pour en retirer des sommes importantes — \$1 100 pour deux d'entre eux. Ils racontent leur histoire à un journaliste du *Toronto Star* et réclament d'être remboursés, ce que la banque refuse.

Un retraité souffrant de la maladie de Parkinson affirme avoir perdu, de la même façon, un montant plus considérable: \$1200, déposé dans un compte de la banque Canadienne impériale de commerce. Or, quelque temps plus tôt, cet homme malade avait dû faire appel à un ami pour l'aider dans une transaction bancaire, et il lui a confié sa carte de guichet automatique et son numéro de code secret.

La banque et la police ne nourrissent aucun soupçon envers l'ami en question. Mais la direction de la banque estime que leur client a brisé son entente avec le réseau de guichets automatiques en ne respectant pas la confidentialité de son code secret. Il est donc, aux yeux des autorités bancaires, responsable de sa perte d'argent.

Ces quelques incidents isolés soulèvent la question de la vulnérabilité des réseaux de guichets automatiques.

John Carroll, professeur d'informatique à l'université de Western Ontario, est méfiant: « Je n'utiliserai jamais une de ces cartes, il y a sûrement une faiblesse dans le système », dit-il.

En général, les experts de l'informatique ont des opinions partagées, pendant que les banques soutiennent qu'il pratiquement impossible pour une personne ne disposant pas de la carte d'accès

et du bon code secret d'accéder au système.

Mary McLeish, qui enseigne l'informatique à l'université de Guelph, affirme que seule une défaillance électronique peut conduire à une fraude dans un guichet automatique. Il est théoriquement possible pour quelqu'un de très bien équipé de reprogrammer le système, mais une telle opération pourrait difficilement s'effectuer dans un endroit public, là où l'on trouve des guichets automatiques. « Il faudrait carrément les enlever de là », estime Mme McLeish.

Du côté des banques, on affirme que lorsque de l'argent disparaît mystérieusement dans un compte, c'est généralement parce qu'un ami ou un membre de la famille a « emprunté » la carte, ou alors parce que celle-ci a été perdue et que le code secret avait été inscrit à l'endos...ce qui est évidemment déconseillé.



Selon un professeur d'informatique de l'université Western, en Ontario, le système informatique des guichets automatiques comporte sûrement une faiblesse. « Je n'utiliserai jamais une de ces cartes », dit-il.

PHOTO CP



Une partie de « Civilisation » âprement disputée par Denis Leduc, Pierre Tessier et Stéphane Major. PHOTOS ARMAND TROTTIER, LA PRESSE

Des jeux de société qui n'ont rien à voir avec le « Monopoly »

PAUL ROY

Quand vous entendez l'expression « jeux de société », vous pensez probablement à « Monopoly ». François Leborgne, lui, pense à *Donjons et Dragons*, à *War Games*, à *Car Wars*, à *Star Trek*, à *Paranoia*...

Stéphane Major et Benoit Sauvageau pensent à *War in Europe*, auquel jeu ils consacrent cinq heures tous les mercredi soirs. « Une partie dure environ 1 000 heures, souligne Stéphane, un informaticien de 25 ans. Au rythme où on joue, on en a pour quatre ans... »

Mais le jeune homme ne joue pas qu'à *War in Europe*: le vendredi, il joue à *Europa*, un autre jeu de guerre, mais très spécialisé celui-là puisque l'action s'y déroule entre le 22 juin 1941 à 3h du matin et le 12 mars 1942 (l'invasion de la Russie par l'armée allemande).

Et le lundi, pour se reposer de la guerre, il joue à *Civilisation*.

« C'est tout le contraire d'un jeu de guerre, explique-t-il. Tu vois, là ça fait trois heures qu'on joue, et il n'y a pas eu un seul combat. C'est un jeu où il faut miser sur l'entraide. Et le gagnant, c'est le premier qui se civilise. »

Hier, Stéphane jouait à *Civilisation* dans une salle de l'hôtel Ramada Inn, où se déroule tout le week-end une convention de jeux. L'événement est organisé par Dany Gagnon et Ted Adachi, de la boutique de jeux *Le Vallet de Coeur*, rue Berri.

À une table, quatre ou cinq adolescents sont absorbés par un jeu de science fiction. « Celui-ci, c'est un jeu de rôle », explique Dany Gagnon.

Chaque participant doit entrer dans la peau d'un personnage dont les traits sont définis avec beaucoup de précision. Et ainsi « équipé », il doit partir affronter les dangers de l'espace.

— Comment gagne-t-on?
— Survivre! C'est l'idée! Et pour survivre, il faut s'entraider:

quand quelqu'un tombe, on va l'aider, le ramasser...

Mais on ne joue pas à ces jeux sophistiqués comme on joue au *Monopoly*. Régulièrement, on voit des participants interrompre le jeu pour fouiller dans des livres de règlements de 150 pages! Plusieurs des adolescents qui arpentent les couloirs du Ramada Inn transportaient d'ailleurs leurs livres de règlements dans des *attaché case*, hier après-midi.

En tout, ils devaient être plus d'une centaine, la plupart adolescents. Deux ou trois filles, quatre dans le plus. « Mais les filles commencent à montrer de l'intérêt », souligne Dany Gagnon. Il en vient de plus en plus à la boutique: elles s'intéressent surtout aux jeux de rôles.

Des jeux formateurs?

Peut-être... à voir les livres de règlements de certains jeux, on se dit que quiconque peut s'y retrouver ne doit faire qu'une bouchée de ses formulaires d'impôts.

La convention se poursuit toute la journée au Ramada Inn.

Voyage aux frontières de l'absurde boer



JOONEED KHAN
envoyé spécial de La Presse
GABORONE

Ma tentative d'aller voir sur place la belle «démocratie» sud-africaine en action a été frustrée une fois de plus. Pendant ce temps, la campagne électorale bat son plein pour les 7 millions de Blancs au pouvoir à Pretoria, avec force brasses-camarade dans le laager¹, suscitant la plus grande indifférence de la part des 28 millions de Noirs du pays.

Mais justement, comme dirait Peter Botha, «les Noirs ne comprennent rien à la démocratie».

Ernest Tiroyakgosi aura pourtant tout essayé.

Ernest, c'est le chauffeur de taxi botswanaïse qui m'a emmené de Gaborone jusqu'à Ramatlabama, à la frontière du bantoustan du Bophutatswana, située à une centaine de kilomètres au sud de la capitale du Botswana indépendant. Là, au poste frontière, les fonctionnaires botswanaïses n'avaient pas d'objections à ce que j'aie fait un tour de l'autre côté, jusqu'à Mafeking, peut-être à une quarantaine de kilomètres à l'intérieur.

Mais le chef de l'immigration bophutatswanaïse, un vieux bureaucrate borné et têtue, s'est montré intraitable :

— Voici un formulaire, voici les instructions et voilà l'adresse. Envoyez votre demande par courrier recommandé.

— Combien de temps ça prendra ?

— Je n'en sais rien. Il y en a qui ont demandé leur visa au début de janvier et qui attendent toujours.

Trois mois d'attente

Le pauvre Ernest, qui essayait d'interceder en setswana, était soumis au même traitement, avec formulaires et tout.

Si encore les choses pouvaient être aussi simples. Car le Bophutatswana, l'un des quatre bantoustans dont «l'indépendance» n'est reconnue que par l'Afrique du Sud, est composé de six morceaux épars totalisant 40 500 km carrés et comptant officiellement 1,5 million d'habitants. Officiellement, parce que l'apartheid place ici un très grand nombre de Noirs des cités selon leur appartenance «ethno-linguistique», même si ceux-ci n'ont jamais mis les pieds dans les bantoustans depuis plusieurs générations.

La question se pose donc de savoir comment, une fois munis du visa du Bophutatswana, l'on passe d'un morceau du bantoustan à un autre. «Le Bophutatswana est un pays indépendant, tonne le bureaucrate borné. C'est vrai qu'il est en plusieurs morceaux, et pour aller d'un morceau à l'autre, il vous faut un visa de transit en Afrique du Sud. Cette demande, vous pourriez la faire à l'ambassade de l'Afrique du Sud à Mafeking, mais là encore, il faut attendre au moins deux à trois mois.»

Nous avons fait demi-tour. En sens inverse, des Sud-africains et des résidents du Bop (appellation familière du bantoustan ici), passent au Botswana pour le week-end sans visa. «Dans cette partie du monde, les trois animaux les plus stupides sont l'âne, le mouton et Mangope», fait Ernest avec dégoût. Il parlait de Kgosi Lucas Manyane Mangope, «président» du «Bop indépendant» qui vient d'imposer le visa aux Botswanaïses et aux Zimbabwéens dans l'espoir de se faire reconnaître. «Je le reconnais comme le chef idiot d'un peuple d'esclaves», marmonne Ernest.

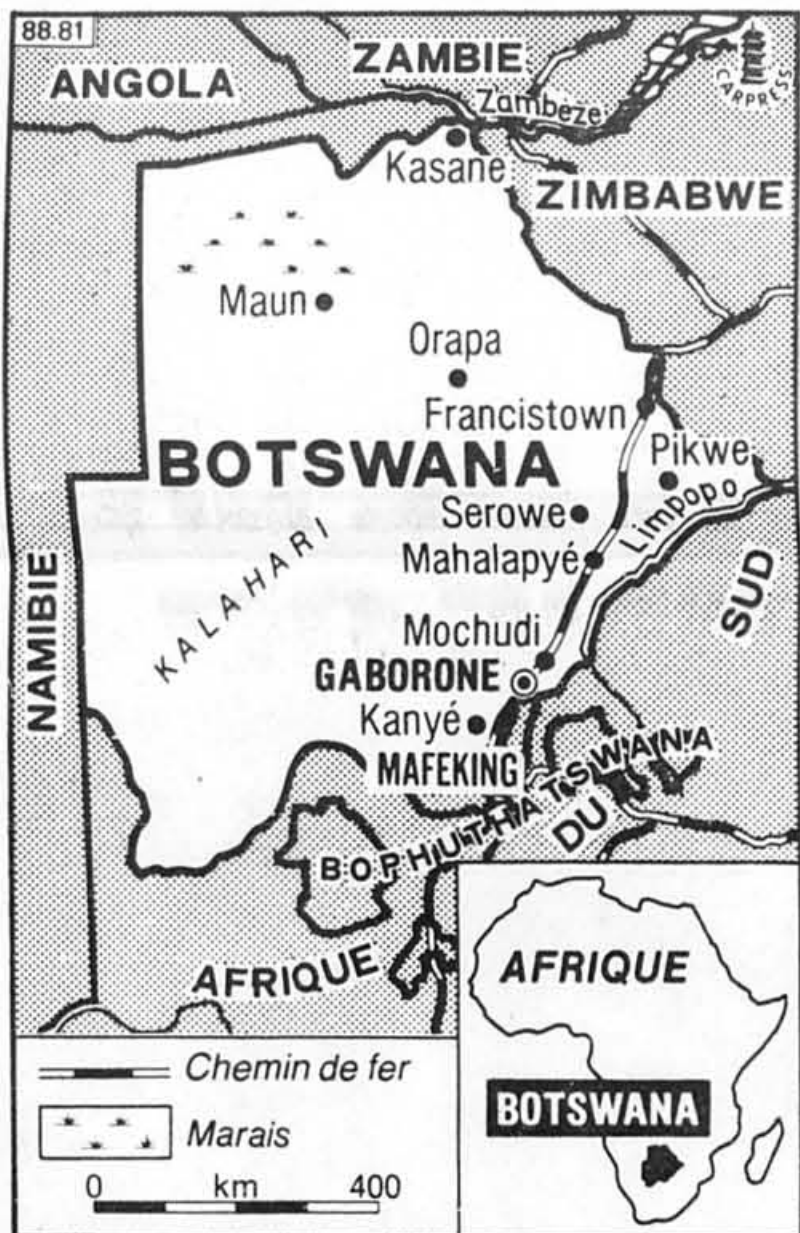
Le système politique des bantoustans fondé sur des administrations créées artificiellement par Pretoria et maintenues par le patronage financier et la surveillance policière, est aussi «démocratique» que le régime minoritaire blanc sud-africain lui-même.

Taudis et palaces

Ernest, encore lui, résume la maturité politique botswanaïse. «Je ne veux pas d'un parti unique au Botswana. Une opposition est utile parce qu'elle révèle les erreurs et les fautes du pouvoir.» Et il me montre sans complexes son pays, nu, avec ses taudis et sa pauvreté côtoyant ses quartiers chics et ses hôtels de luxe, une société aux prises avec les démons du



C'est dans une atmosphère détendue que le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures du Canada, Joe Clark, a serré la main hier du directeur de l'Information du Congrès national africain (ANC), Thabo Mbeki, en présence du ministre de l'Information du Mozambique, Teodato Hungwana et du reverend Alan Boesak, président de la World Alliance of Reformed Churches. PHOTO ARMAND TROTTER, LA PRESSE



sous-développement, le plus grand exportateur de diamants au monde, avec deux milliards de dollars de réserves de devises, dit-on, mais affligé par le déversement des jeunes scolarisés sur un marché de travail bouché, qui tuent le temps à siroter de la bière et à lire les journaux de Soweto.

Car si le Bophutatswana (littéralement «rassemblement du peuple Tswana») dispose d'un réseau de télévision (qui diffuse *The Bill Cosby Show* et *Dynasty*, sans programmation originale) et de Sun City, complexe d'hôtels et de casinos de plus en plus boycotté par les Occidentaux, c'est le Botswana qui inspire à la fois fierté et confiance à Ernest Tiroyakgosi, même si l'y a pas encore de télé botswanaïse et même si le Botswana dépend encore considérablement de l'économie sud-africaine.

«Le Bophta, c'est surtout un gros réservoir de *cheap labor*», commente Ernest.

De Gaborone à Ramatlabama, le terrain est plat, avec des collines ça et là, et recouvert d'une brousse clairsemée propre à la haute savane africaine. «De l'autre côté de la frontière, au Bop et en Afrique du Sud, le paysage est exactement le même. Mais de l'autre côté, c'est un pays de fous», dira Ernest.

Pendant tout le trajet longeant la frontière, nous n'avons croisé que neuf soldats botswanaïses chargés de trois points de contrôle : ils fouillent les véhicules venant d'Afrique du Sud à la recherche de produits de contrebande (appareils électroniques, amphétamines et voitures volées) ; dans l'autre sens, c'est le diable botswanaïse qui entre en contrebande en Afrique du Sud.

À Romotswa, autre point de passage à la frontière, nous nous

arrêtons devant une maisonnette de deux pièces en béton, au toit et aux portes et fenêtres défoncées : la semaine de Noël, un commando sud-africain y a lancé quelques grenades à main à partir d'une voiture en marche, et des femmes sont mortes déshabillées.

Des grenades sud-africaines

De retour à Gaborone, Ernest m'emmena dans l'un des quartiers les plus pauvres de la ville, peuplé de taudis, de huttes aux murs de boue et de maisonnettes de fortune, où vivent les pauvres parmi les pauvres : des réfugiés sud-africains.

En juin 1985, un commando sud-africain en civil à bord d'une ambulance piratée en pleine rue a lancé plusieurs grenades sur l'une de ces maisons. En 45 minutes, une dizaine de maisons et un complexe de bureaux étaient détruits, faisant 14 morts.

En mai 1986, cette charmante petite ville de province où Noirs, Blancs et Asiatiques se côtoient sans tension, était à nouveau la cible de raids sud-africains.

La nervosité croît dans le laager. D'où les divisions qui caractérisent les Boers durant la présente campagne électorale. D'où aussi le renforcement du Bophutatswana comme tampon pour filtrer d'éventuels éléments de l'ANC, «agents du communisme international, voués à la destruction de la démocratie sud-africaine», selon la propagande de Pretoria.

Une «démocratie» que je n'ai malheureusement pas réussi à admirer de visu.

J'étais pourtant venu tellement proche.

¹ Le laager est un campement avec rempart de char à boeufs qu'utilisaient les Boers au cours de leurs migrations.

\$400 millions du Canada aux pays de l'Afrique australe

Mulroney prêt à rencontrer le chef de l'ANC

FRANÇOIS BERGER

Le Canada versera une aide de \$400 millions aux pays de l'Afrique australe au cours des cinq prochaines années et le premier ministre Brian Mulroney est désormais disposé à rencontrer dans les prochains mois M. Oliver Tambo, chef du Congrès national africain (ANC, organisation antiapartheid interdite en Afrique du Sud).

Le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures du Canada, M. Joe Clark, a lancé hier une invitation à l'endroit de M. Tambo devant quelque 700 personnes réunies à Montréal dans le cadre d'une conférence internationale sur la situation en Afrique australe.

La conférence, organisée par le Conseil canadien pour la coopération internationale, s'intitule *Prendre parti en Afrique australe* et réunit jusqu'à aujourd'hui des gens engagés dans la lutte antiapartheid, dont des personnalités noires de l'ANC, du Mozambique et des Eglises d'Afrique du Sud.

M. Clark a rencontré à trois reprises des représentants de l'ANC, dont M. Tony Makatini, porte-parole de l'organisation en matière de politique étrangère, de passage à Ottawa il y a quelques semaines. Le ministre a dit être maintenant prêt, de même que le premier ministre Mulroney, à «rencontrer dans les mois qui viennent M. Oliver Tambo», ce qui constitue, selon des participants à la conférence, un nouveau pas en avant dans l'implication canadienne dans la lutte contre le régime de Pretoria.

M. Tambo avait rencontré pour la première fois, le 28 janvier dernier, le secrétaire d'Etat américain George Shultz, à Washington, en dépit des réticences des États-Unis vis-à-vis des affiliations communistes de l'ANC.

M. Clark a laissé filtrer les mêmes réticences à l'occasion de son allocution de près d'une heure interrompue parfois de huées et par moments d'applaudissements, mais il a précisé que le Canada doit de se rapprocher de l'ANC afin de défendre une «position modérée pour une solution pacifique» de la question de l'apartheid.

Aide accrue

Le ministre a d'autre part indiqué que le gouvernement canadien s'est engagé à verser \$400 millions sous forme d'aide à l'Afrique australe d'ici à 1991. Cette aide accrue concerne surtout le Zimbabwe, la Zambie et le Botswana, mais aussi les autres pays membres de la SADCC — la Conférence pour la coordination du développement de l'Afrique australe qui regroupe également le Mozambique, l'Angola, le Malawi, la Tanzanie, le Swaziland et le Lesotho.

M. Clark a rappelé que son gouvernement s'est engagé à verser \$30 millions par année,

pendant les cinq prochaines années, dans les programmes de la SADCC qui touchent au développement agricole et aux secteurs de l'énergie, des transports et des communications.

Ottawa envisage par ailleurs d'accorder une aide additionnelle au Mozambique, où le Canada participe à la réfection du réseau ferroviaire, a dit M. Clark. Il a noté que la ministre Monique Landry, déléguée aux Relations extérieures et responsable de l'ACDI, discutera de la situation au Mozambique, cette semaine à Ottawa, avec le ministre mozambicain de l'Information, M. Teodato Hungwana.

M. Clark a également appelé l'Afrique du Sud à mettre un terme au soutien qu'elle accorde aux guérilleros de la Résistance nationale du Mozambique (Renamo) en lutte contre Maputo.

Plus de pressions

Après s'être prononcé en faveur de l'accroissement des pressions sur le régime de Pieter Botha, M. Clark a néanmoins réitéré le refus du Canada de reconnaître officiellement l'ANC. Le caractère «violent» de la lutte entreprise par l'ANC, s'il lui reconnaît toutefois une certaine nécessité, rebute au gouvernement canadien qui recherche des solutions pacifiques, a dit le ministre.

Il n'est pas question que le Canada mette fin à ses relations diplomatiques avec Pretoria, ni qu'il coupe totalement ses relations avec l'Afrique du Sud, car il veut conserver l'influence politique qu'il exerce afin de faire changer la situation, a dit M. Clark en soulignant que l'influence canadienne dans la communauté internationale «transcend nos échanges commerciaux avec l'Afrique du Sud».

«Nous entendons user toujours davantage de cette influence tout en limitant graduellement les échanges», a-t-il ajouté.

Sur la question des sanctions, le ministre a déclaré que le Canada entend prendre de nouvelles mesures, mais il n'a pas élaboré ni sur le genre de sanctions ni sur le moment de leur mise en application. Le Canada interdit déjà les liaisons aériennes avec l'Afrique du Sud, les nouveaux investissements, les importations de produits agricoles, d'uranium, de charbon, de fer et d'acier, les nouveaux prêts, la promotion du tourisme, et il a imposé des restrictions sur les visas.

À l'issue du discours de M. Clark, le directeur de l'Information de l'ANC, M. Thabo Mbeki, a déclaré aux journalistes que le Canada a déjà été suffisamment tolérant vis-à-vis de Pretoria et qu'il devrait couper radicalement ses relations avec l'Afrique du Sud, «sans attendre qu'il y ait encore des milliers de morts».

M. Mbeki a d'autre part déclaré, dans une entrevue à *La Presse*, que l'ANC entend accroître sa lutte armée contre le régime de l'apartheid. «La majorité noire d'Afrique du Sud est favorable à cette décision», a-t-il précisé.

Reagan: mon programme se poursuit

UPI, Reuter, AFP
WASHINGTON

Le président Ronald Reagan a promis hier que, avec un nouveau secrétaire général à la tête de son équipe, il poursuivrait son programme sans faiblir pendant les deux dernières années de son mandat.

La presse et le monde politique sont pour une fois unanimes pour saluer le choix de l'ancien sénateur Howard Baker en remplacement de M. Donald Regan, qui a démissionné de ses fonctions après avoir été considéré par la commission Tower comme le principal responsable du «chaos» s'étant abattu sur la présidence dans l'affaire des ventes secrètes d'armes à l'Iran et du transfert de fonds aux contras nicaraguayens.

Le président Reagan a passé le week-end à la Maison-Blanche, contrairement à ses habitudes, afin d'étudier le rapport de la commission Tower et de s'entretenir avec ses conseillers et des membres du Congrès. Le président a par ailleurs annoncé qu'il répondra en détail aux conclusions du rapport dans un discours télévisé prévu pour le milieu de cette semaine.

Dans son adresse radiophonique hebdomadaire, M. Reagan a déclaré hier que la publication du rapport Tower prouvait sa volonté d'établir toute la vérité sur l'affaire iranienne et de «corriger» ce qui avait besoin de l'être. La commission présidée par John Tower a sévèrement critiqué le président pour son style de gestion des affaires publiques.

M. Reagan a aussi remercié son ancien collaborateur Donald Regan pour «six années de services remarquables» comme secrétaire au Trésor puis secrétaire général de la présidence.

D'autre part, le président voit sa popularité chuter dramatiquement dans l'opinion publique américaine, selon des sondages publiés hier par les médias. Selon un sondage de la chaîne de télévision ABC, 51 p. cent des Américains désapprouvent la conduite des affaires de l'Etat par M. Reagan et seulement 44 p. cent l'approuvent. Un autre sondage, publié par Newsweek, indique que 53 p. cent des Américains émettent à l'égard du président un avis défavorable.

DÉPÊCHES

AFRIQUE

Sanctions contre Pretoria

Le conseil des ministres de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), réuni à Addis-Abeba (Éthiopie), s'est terminé hier par un appel en faveur de sanctions plus sévères contre l'Afrique du Sud et pour solution «finale et juste, par des moyens pacifiques, du conflit tchado-libyen».

SUEDE

Hommage à Palme

La Suède entière a rendu hommage, hier, par des manifestations solennelles de recueillement, à son premier ministre social-démocrate Olof Palme, assassiné par un inconnu le 28 février 1986, à Stockholm, à la sortie d'un cinéma. Cet assassinat n'a pas encore été éclairci.

PHILIPPINES

14 victimes

14 personnes au moins ont été tuées ou blessées hier, au cours d'un affrontement entre la guérilla communiste et les troupes gouvernementales à Davao dans le sud des Philippines.

LIBAN

Camps bombardés

Les combats les plus violents qu'ait connus Beyrouth depuis l'intervention des troupes syriennes ont éclaté hier au camp de réfugiés palestiniens de Bourj Barajneh, où les échanges d'artillerie et de mortiers se sont multipliés. Le camp de Chatila a aussi été bombardé par les miliciens du mouvement chiite Amal.

La moitié du monde

Une première: un programme d'accès à l'égalité à l'école



HUGUES ROBITAILLE

Tout le monde reconnaît que s'il est un monde où les femmes ont leur place, c'est bien celui de l'éducation. Eh bien, c'est faux: elles ne l'ont pas. Mais ça s'en vient. Très lentement.

Tout récemment, le ministre de l'Éducation Claude Ryan annonçait justement qu'environ 70 commissions scolaires, cégeps et universités se partageront \$2 millions, d'ici deux ans, pour donner aux femmes la place qui leur revient dans leurs structures d'emploi.

Nous avons déjà dit dans cette chronique à quel point les femmes sont inégalement représentées dans la pyramide d'emplois



Le ministre Claude Ryan

du système d'enseignement au Québec. On recommence, cette fois avec les chiffres actualisés récemment (1985-86), qui nous montrent que la situation n'a guère évolué depuis deux ans.

Fortement majoritaires dans les secteurs préscolaire et élémentaire — qu'on pourrait quasiment décrire comme des ghettos féminins — les femmes sont sous-représentées dans les écoles secondaires (40 p. cent du personnel enseignant) et leur situation est désastreuse aux postes de direction (à peine 9 p. cent), ainsi qu'aux postes de cadres dans les écoles (25 p. cent). Pourtant, au total, elles constituent 58,3 p. cent du personnel des commissions scolaires.

Les femmes constituent près de la moitié du personnel des cégeps (43 p. cent). Cette représentation varie toutefois selon la catégorie d'emploi. Très minoritaires au sein du personnel cadre (15 p. cent), elles sont par contre majoritaires au sein du personnel de soutien administratif (78 p. cent). Et elles comptent pour 37,5 p. cent des professeurs.

À l'université, plus on monte dans la hiérarchie, moins il y a de femmes professeures chercheuses, alors que le plus haut titre, soit celui de professeur titulaire, est très majoritairement occupé par les hommes (92,9 p. cent). Quant aux postes de direction, 12,2 p. cent seulement sont occupés par des femmes (direction du personnel non-enseignant) et ce bas taux tombe à 11 p. cent à la direction du personnel d'enseignement et de recherche (chiffres de 1982-83).

Voici donc qu'une trentaine de commissions scolaires, une trentaine de cégeps et d'institutions privées de niveau collégial, et une dizaine d'universités, pourront bientôt implanter un

programme d'accès à l'égalité pour les femmes à leur emploi, dans toutes les catégories d'emploi (personnels enseignant, de soutien, professionnel non enseignant, d'entretien, etc.). Ça promet!

Le programme annoncé par M. Ryan offre aux établissements scolaires intéressés un encadrement professionnel de formation et d'information. Une aide financière de \$30 000 sera accordée à chaque commission scolaire, cégep ou collège privé, et pourra atteindre \$40 000 dans le cas des universités. Pour un total de \$2 millions. Ce n'est pas le Pérou, non, mais c'est un bon mouvement de la part du grand argentier Gobeil, qui a peut-être compris finalement que l'égalité des femmes, c'est rentable à moyen terme pour une société.

«Nos institutions sont un milieu de vie où les filles et les garçons font l'apprentissage des rôles sociaux. C'est aussi le modèle d'organisation du travail que nos jeunes voient de plus près, celui sur lequel ils et elles risquent de modeler leurs choix de carrière. Nos établissements d'enseignement se doivent, en conséquence, de constituer un milieu exemplaire en ce qui a trait à l'égalité des sexes», a dit le ministre de l'Éducation, en annonçant le programme.

Il a rappelé que les expériences-pilotes menées jusqu'à maintenant dans trois commissions scolaires (Baldwin-Cartier, Eastern Québec et la CECO), un cégep privé (Marie-Victorin) et deux universités (Laval et l'UQAM) permettront de proposer aux établissements un programme très bien structuré. Grâce à cet outil, les gestionnaires pourront identifier un à un les obstacles qui empêchent les femmes d'atteindre une véritable égalité en emploi. Amen.

BLOC NOTES



Une scène du film MenoTango: Jeanne, 64 ans.

POUR MIEUX COMPRENDRE

À celles qui frémissent à l'approche de la ménopause, et à leurs proches, je recommande fortement le visionnement de deux petits films vraiment bien faits, réalisés par Sylvie Van Bravant et produits par l'ONF. D'une durée globale d'environ une heure, ils seront à l'affiche du Cinéma Outremont les 3 et 4 mars, à 19h30, et le 5 mars à 19h; puis à l'Autre Cinéma du 6 au 9 mars, à 19h, et les 10, 11 et 12 mars à 19h15.

Dans Nuageux avec éclaircies, Denise est plongée dans sa pré-ménopause et nous fait partager les grands changements qui surviennent dans sa vie, tandis que, dans MenoTango, ayant enfin traversé (non sans problème) la ménopause, Jeanne, à 64 ans, envisage maintenant la retraite avec sérénité, mais déterminée à briser les stéréotypes liés au vieillissement. Pour l'humour, mais surtout l'exemple de tendresse conjugale, à voir!

BOURSE FRAPACTION

L'Association des femmes regroupées pour l'accessibilité au pouvoir politique et économique

que (F.R.A.P.P.E.) vient de créer la Bourse de carrières «Frapaction» dont les modalités et le fonctionnement seront bientôt annoncés. Ce tout nouveau concept servira de trait d'union entre d'une part, les femmes qualifiées disposées à assumer des fonctions de gestionnaires au sein de sociétés, et d'autre part, les organismes désireux d'intégrer à leurs directions une présence féminine équitable et compétente.

LES FEMMES DE \$100 000

Elles ont au moins trois choses en commun: elles sont vendeuses, gagnent plus de \$100 000 par année, et travaillent... fort! Leurs noms: Cécile Landry, Gisèle Saint-André, Gisèle L'Espérance, Gisèle Morin, Carmen Long, Renée Lessard, Liette J. Bougie, Louise Guindon, Danielle Robitaille, et Raymonde Perron. Ce sont les dix plus grandes vendeuses du Québec (automobile, valeurs mobilières, assurances, immobilier) que Pierre Belhumeur nous présente, en même temps que les secrets de leur réussite, dans un livre intitulé Comment réussir dans la vente, publié récemment chez Libre Expression. \$12,95

TOURNEE INTERNATIONALE

Invitées par le comité québécois Femmes et développement de l'Association québécoise des organismes de coopération internationale, quatre femmes venues du tiers monde, Mmes Sally Motlana (Afrique du Sud), Magdalena Leon Gomez (Colombie), Yolette Andrée François (Haïti), et Rita Giacaman, (territoires occupés de Palestine), ainsi que Marthe Gill, une Montagnaise de Pointe-à-Calliou, visiteront neuf villes du Québec en mars.

Le 21 mars, il y aura un colloque «grand public» et une fête de clôture de cette tournée au Centre communautaire Christophe-Colomb, 6865 rue Christophe-Colomb, de 13h à 23h. Tout le monde est invité. Inf. et inscription au (514) 842-1024.

CES HOMMES QUI NE COMMUNIQUENT PAS...

Selon d'éminents psychiatres, près de la moitié des mariages ratés sont dus à l'incapacité des maris d'exprimer leurs sentiments. L'ouvrage intitulé Ces hommes qui ne communiquent pas, récemment paru aux Éditions du Jour, révèle pourquoi les hommes restent si secrets et démontre que notre culture, en empêchant l'intimité, nourrit une peur profonde face à la dépendance et à la confiance. Les auteurs, Steven Naifeh et Gregory White Smith, apprennent en outre aux femmes à percer les défenses des hommes et à les aider à retrouver la sincérité et la spontanéité de l'enfant caché en eux. Intéressant. \$14,95.

La CSN propose une réforme des régimes fiscaux

Le Conseil fédéral de la CSN propose une réforme du régime fiscal des deux gouvernements et des programmes de soutien du revenu.

Le conseil, réuni à Montréal ce week-end, soutenait que la fiscalité est inéquitable et inefficace. Il remet aussi en cause certains services sociaux et des programmes de soutien de revenu.

Le conseil propose une réforme de l'impôt sur le revenu des particuliers, des crédits d'impôt universels pour chaque adulte de 18 ans et plus, un crédit d'impôt de 675\$ pour chaque enfant; ce chiffre étant basé sur l'année d'imposition de 1983.

Les participants soutiennent que ces nouveaux programmes devraient remplacer les exemptions à caractère général pour adultes et pour enfants. La CSN propose aussi que les crédits pour adultes et les allocations familiales ne soient pas imposables.

La centrale prétend que cette réforme s'autofinancerait par le coût des dépenses fiscales existantes.

En ce qui concerne la réforme de l'aide sociale, les crédits d'impôt remplaceraient une partie de l'aide sociale actuelle.

Afin d'obtenir l'autonomie financière des femmes, la CSN préconise aussi leur intégration au marché du travail et une reconnaissance réelle du travail au foyer.

Simpson
SERVICE DE DÉCLARATIONS
IMPÔT
Le Temps de l'impôt, Limité*
*Service indépendant de Simpson, Limité

VOUS OBTIENDREZ LE REMBOURSEMENT MAXIMAL AUQUEL VOUS AVEZ DROIT.

POUR OBTENIR PLUS DE RENSEIGNEMENTS OU POUR PRENDRE RENDEZ-VOUS, COMPOSEZ: 284-4112.

SALON DE LA CUISINE 87

LE PLUS GRAND AU QUÉBEC

VISITEZ NOTRE

POUR UN TEMPS LIMITÉE CE MODÈLE A

-40%* PROFITEZ-EN!

FINANCEMENT 7.7% DISPONIBLE

AUSSI DISPONIBLE

- EXTENSION
- SALLE DE BAIN
- FINITION DE SOUS-SOL
- AGRANDISSEMENT DE CUISINE
- GROS TRAVAUX DE RÉNOVATION

*-40% QUE LA LISTE DE PRIX SUGGÉRÉE DU MANUFACTURIER SUR LE MODÈLE CÉLÉBRITÉ POUR UN TEMPS LIMITÉE. HÂTEZ-VOUS!

NOTRE SALON EST OUVERT 7 JOURS PAR SEMAINE

HEURES D'OUVERTURE
Sam. 9 a.m. à 4 p.m.
Dim. 11 a.m. à 5 p.m.
Lun., mar., merc. 9 a.m. à 7 p.m.
Jeu., ven. 9 a.m. à 8 p.m.

DE 250,000 visiteurs à travers le Québec ont été enchantés par notre vaste choix

DISPONIBLE SUR PLACE

- Expert en aménagement de cuisine
- Planificateur - Estimateur
- Conseiller financier

Service de rénovation Métropolitain remboursera la différence entre le taux obtenu de votre banque ou caisse populaire et 7,7% durant un an. Applicable sur un prêt hypothécaire de 1er rang d'un terme de 1 an fermé, amortissement de 1 à 25 ans au choix. Remboursement applicable sur le montant de la vente. Effectif à partir du 1er janvier 1987.

PEINTURE ET NETTOYAGE
Nous offrons que la première qualité de peinture. Chaque surface de bois est d'abord sablée, puis recouverte de 2 couches de peinture. C'est garanti pour une année. Pour rafraîchir la maison, nos experts lavent et sablent les planchers, nettoient les vitres, murs, meubles et tapis. Profitez-en!

ECONOMISEZ DU TEMPS ET DES EFFORTS AVEC SERVICE DE RÉNOVATION

Métropolitain
DEPUIS 1958

Pour une estimation gratuite à domicile: **482-0600**
Pas de service téléphonique le dimanche.

28 ANS DE SUCCÈS

4058 RUE JEAN-TALON OUEST

4050 JEAN-TALON OUEST

RECEVONS: BEAUMONT, VICTORIA, DE LA SALLE, L'ÉCLAIR, CÔTÉ DES NEIGES

SUR LE CÔTÉ OUEST DE L'ÉDIFICE ARROW CANADA VASTE STATIONNEMENT GRATUIT

Nous sommes ouvert le dimanche pour vous permettre de visiter notre salon seulement. Mais nous n'acceptons pas de commande le dimanche.

VENTE de FIN DE SAISON

OBERSON

• PRIX • PRIX • PRIX • PRIX • PRIX •

BEINERB24H12

40%

à

60%

de réduction
sur tous les
vêtements

86/87

en magasin

ENSEMBLE POUR SKI ALPIN

Ensemble pour INTERMÉDIAIRE

comprenant:
Skis «Fisher Team» (dessus à bord de métal et
base course)
Fixation Tyrolia 230 ou Salomon 337 avec freins
et verrouillage

PRIX
FIN de
SAISON

\$159⁹⁵

ENSEMBLE «HAUTE PERFORMANCE»

comprenant:
Skis Omega Dynastar, avec Fixations Salomon
447, freins et verrouillage

PRIX
FIN de
SAISON

\$199⁹⁵

ENSEMBLE 2 PIÈCES PEDIGREE

à partir de

\$79⁹⁵

RACERS
COBOR
et ELHO à

\$99⁹⁵

SKIS HEAD «RACING»

PRIX FIN de
SAISON

\$129⁹⁵

Skis Spalding
au carbone
«Squadra Course»

PRIX FIN de
SAISON

\$159⁹⁵

BOTTES POUR SKI ALPIN TRAPPEUR DE COURSE

Bottines à 4 boucles

PRIX
FIN de
SAISON \$99⁹⁵

NORDICA 701

PRIX
FIN de
SAISON \$119⁹⁵

NORDICA 980 de «Course»

PRIX
FIN de
SAISON \$219⁹⁵

RAICHLÉ 860/960

PRIX
FIN de
SAISON \$239⁹⁵

RAICHLÉ RE-5

PRIX
FIN de
SAISON \$119⁹⁵

COUVRE-
FIXATIONS \$5⁹⁵

SAC À
BOTTINES
OBERSON \$9⁹⁵

SAC À SKIS
FISHER \$19⁹⁵

ENSEMBLES COMPLETS POUR SKI ALPIN

Ensemble junior

comprenant:

- 1 paire de skis Dynastar ou Élan
- 1 paire de fixations Look BL ou Salomon 137/127 ou Tyrolia 90
- 1 paire de bottines Nordica à entrée arrière
- 1 courroie porte-bottines

PRIX
FIN de
SAISON \$129⁹⁵

ENSEMBLE COMPLET POUR SKI DE FOND

ADULTES

Comprenant:

- 1 paire de skis Karhu ou Kusisto
- 1 paire de bottines de cuir Tyrol
- 1 paire de fixations Pinso
- 1 paire de bâtons Excel en fibre de verre

PRIX
FIN de
SAISON \$79⁹⁵

ENSEMBLE COMPLET POUR SKI ALPIN

Incluant:

- 1 paire de ski Kneissl ou Dynastar ou Elan
- 1 paire de bottines Nordica 515 ou 315 à entrée arrière
- 1 paire de fixations Look 49 ou Tyrolia 230 ou Salomon 337
- 1 paire de bâtons Free
- 1 courroie porte-bottines
- 1 système de verrouillage

PRIX
FIN de
SAISON \$199⁹⁵

LA VENTE DANS LES 8 MAGASINS OBERSON

LAVAL

217, boul. des Laurentides
669-5123

POINTE-CLAIRE

975, rue St-Jean
(pres du rest. Chi-Chi)
694-9257

ST-JEAN

897, boul. du Séminaire
349-3725

GRANBY

3, rue Evangéline
375-1785

COWANSVILLE

128, rue Principale
263-0303

REPENTIGNY

345, rue Notre-Dame
581-1016

QUÉBEC

16-15, boul. Henri-Bourassa
623-8368

GATINEAU

920 ouest, boul. Maloney
561-1376

N.B. Les marchandises annoncées ne sont pas nécessairement disponibles dans tous les magasins.